



RAPPORT FINAL NIGER

MECANISME DE SUIVI & APPRENTISSAGE TIERCE PARTIE (TPML)
DU FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE POUR L'AFRIQUE

Rapport préparé par Altai Consulting pour le FFU | Mars 2021



Financé par
l'Union européenne



© 2021 Altai Consulting. Tous droits réservés.

Licence octroyée à l'Union européenne sous conditions.

Sauf indication contraire, toutes les photos de ce rapport sont créditées à Altai Consulting.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFU). Son contenu relève de la seule responsabilité d'Altai Consulting et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Mars 2021

AUTEURS

Rédaction : Estelle BRIOT, Altai Consulting, Responsable pour le Niger

Assurance qualité : Hugo LADROUE, Altai Consulting, Consultant ; Éric DAVIN, Altai Consulting, Partner

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les structures listées en annexe qui ont contribué à l'organisation de nos missions et à la réflexion ayant abouti à la rédaction de ce rapport.

Photo de couverture : © Estelle Briot, Niamey, Niger, 2021

TABLE DES MATIERES

1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE.....	4
1.1. Le suivi-apprentissage tierce-partie (TPML) du FFU en région SLC	4
1.2. Méthodologie des missions au Niger	5
2. PERTINENCE DES PROJETS FFU PAR RAPPORT AU CONTEXTE MIGRATOIRE	6
2.1. Contexte des migrations au Niger	6
2.2. Pertinence des actions étudiées	6
3. PROTECTION, RETOUR, ET REINTEGRATION	9
3.1. Protection des migrants en transit ou bloqués au Niger	9
3.2. Retours volontaires assistés depuis le Niger	11
3.3. Analyse des activités de retour et réintégration des migrants nigériens	13
3.4. Impacts de l'assistance à la réintégration	19
3.5. Suivi-évaluation (S&E).....	22
3.6. Recommandations et bonnes pratiques issues d'autres pays.....	23
4. GOUVERNANCE DE LA MIGRATION AU NIGER	27
4.1. Architecture institutionnelle.....	27
4.2. Renforcement de la gestion sûre et durable des migrations	29
4.3. Gouvernance de la protection, du retour et de la réintégration	33
4.4. Recommandations et bonnes pratiques issues d'autres pays.....	35
5. SENSIBILISATION	37
5.1. Objectifs et approches.....	37
5.3. Mise en œuvre	39
5.4. Impact	40
5.5. Suivi-évaluation	40
5.6. Durabilité	41
5.7. Recommandations et bonnes pratiques d'autres pays.....	41

1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

1.1. LE SUIVI-APPRENTISSAGE TIERCE-PARTIE (TPML) DU FFU EN REGION SLC

Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique ([FFU pour l'Afrique](#)) a pour objectif de promouvoir la stabilité et d'améliorer la gestion des migrations dans trois régions : Sahel et lac Tchad (*Sahel and Lake Chad - SLC*) ; Corne de l'Afrique ; et Afrique du Nord. La région SLC est la plus grande région d'intervention du FFU tant en termes de nombre de pays concernés (treize) que d'engagements financiers et de nombre d'actions (programmes et projets) financées (2.1 milliards EUR).

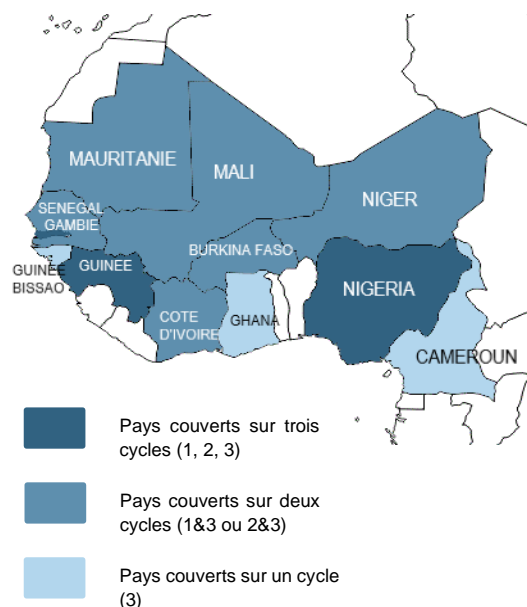
En juillet 2019, le FFU a établi un mécanisme de suivi-apprentissage tierce-partie (*Third Party Monitoring and Learning - TPML*) pour les actions qu'il finance en région SLC. Ce mécanisme, confié au bureau d'études [Altai Consulting](#), concerne les actions relatives à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine, à la gouvernance des migrations et aux campagnes de sensibilisation, trois thèmes financés dans le cadre de l'objectif stratégique numéro 3 du FFU et qui mobilisent différents partenaires de mise en œuvre (PMO) dans la région.

Les principaux objectifs de TPML sont les suivants :

- Alimenter la réflexion sur la pertinence, les résultats et la durabilité des actions du FFU ;
- Contribuer au partage d'expériences entre PMO et entre pays ;
- Fournir des retours réguliers aux acteurs concernés (Union européenne, FFU et PMO) afin de guider la prise de décision stratégique et programmatique.

Le mécanisme TPML s'organise en trois cycles de collecte des données. Le premier cycle s'est déroulé entre juillet et novembre 2019 et s'est limité aux actions financées par le FFU en faveur du retour et de la réintégration des migrants dans huit pays de la région SLC. Les deuxième et troisième cycles ont eu lieu en 2020 et 2021 et couvrent l'ensemble des trois thèmes et des treize pays mentionnés plus haut.

Cycle	Thèmes / activités couvertes	Quand ?	Où ?
1	✓ Retour & réintégration	Juil.-Nov. 2019	8 pays
2	✓ Retour & réintégration ✓ Gouvernance de la migration ✓ Campagnes de sensibilisation	Janvier – Juin 2020	4 pays
3	✓ Retour & réintégration ✓ Gouvernance de la migration ✓ Campagnes de sensibilisation	Août 2020 – Janvier 2021	12 pays



Ce rapport présente l'analyse de l'ensemble des données collectées par TPML au Niger lors des cycles 1 et 3, la mission du cycle 2 prévue en avril 2020 ayant été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. Les missions au Niger se sont déroulées en octobre 2019 (cycle 1) et en janvier 2021 (cycle 3).

1.2. METHODOLOGIE DES MISSIONS AU NIGER

L'analyse s'est concentrée sur les projets et PMO suivants (détails en annexe 2) :



Les activités de l'**OIM** au Niger sur financement FFU, comprenant : le **Mécanisme de Réponse et de Ressources pour les Migrants (MRRM) – phase II** ; le volet Niger de l'**Initiative Conjointe UE-OIM (SURENI)**, visant à contribuer au renforcement de la gouvernance et de la gestion des migrations et faciliter la protection, le retour et la réintégration durable de migrants au Niger, ainsi que le volet Niger du **top-up régional** ;



Le projet de renforcement de la gestion durable des conséquences des flux migratoires au Niger (**ProGEM**), mis en œuvre par la **GIZ** ;



Le projet visant à appuyer la formation et insertion professionnelle des jeunes filles et garçons des régions d'Agadez et Zinder, mis en œuvre par l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (**LuxDev**) ;



Le projet de création d'emplois et d'opportunités économiques à travers une gestion durable de l'environnement dans les zones de transit et départ au Niger, mis en œuvre par le consortium **ENABEL (DURAZINDER) / AICS (DESERT) / SNV (JEEN)** ;



Le projet de création d'une Equipe Conjointe d'Investigation (**ECI**) pour la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic des migrants, mis en œuvre par la **FIAPP** ;



Le projet d'Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger (**AJUSEN**), dont les composantes sous l'appui budgétaire complémentaire sont mises en œuvre par l'Agence française de Développement (**AFD**) et **Civipol** ;



Le Plan d'Actions à Impact Economique Rapide à Agadez (**PAIERA – phases I et II**), géré par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (**HACP**) ;



Le projet d'appui à la **protection des migrants les plus vulnérables** en Afrique de l'Ouest, mis en œuvre par le consortium **Caritas / Croix-Rouge** ;

TPML a permis de collecter, trianguler et analyser les données provenant des sources suivantes :

- **78 acteurs clés** (21 au cycle 1 et 57 supplémentaires au cycle 3) : les responsables et personnels concernés au sein de la Délégation de l'UE, des départements ministériels compétents et des PMO cités plus haut, ainsi que de leurs ONG partenaires et prestataires privés ; représentants communautaires, acteurs locaux et partenaires de terrain (voir annexe 3).
- **78 documents** relatifs au contexte et politiques/protocoles migratoires du pays, aux PMO et leurs actions concernées ainsi qu'aux aspects de coordination et de suivi-évaluation (voir annexe 4) ;
- **Visites et observations directes** sur le terrain : visite des locaux des PMO, visite de l'un des trois centres de transit gérés par l'OIM à Niamey, visite de plusieurs lieux de formation et projets individuels et collectifs financés par le FFU, etc. ;
- **Deux entretiens qualitatifs en focus group (FGD)** ayant permis d'interroger un total de neuf migrants de retour dans les régions de Tahoua (cinq) et Maradi (quatre).
- **Deux enquêtes** ayant permis d'interroger un échantillon de **487 migrants de retour** (102 au cycle 1 et 385 au cycle 3) bénéficiaires des actions de retour et/ou réintégration financées par le FFU ; Ces bénéficiaires ont été identifiés grâce à des listes de contacts fournies par les différents PMO et à travers la technique de la boule de neige, n'ayant pas permis un échantillonnage. Les données provenant de ces entretiens fournissent donc des indications sur la situation et l'expérience de certains migrants soutenus par le FFU au Niger, mais ne sauraient être statistiquement représentatives de l'ensemble des bénéficiaires au niveau national (voir détails en annexe 5).

Les différents témoignages ont été recueillis sur consentement verbal et conformément aux principes de confidentialité et d'anonymité.

2. PERTINENCE DES PROJETS FFU PAR RAPPORT AU CONTEXTE MIGRATOIRE

2.1. CONTEXTE DES MIGRATIONS AU NIGER

En tant que pays d'origine et de transit, le Niger est un carrefour majeur sur les routes migratoires depuis l'Afrique de l'Ouest et Centrale vers l'Afrique du Nord et l'Europe. La migration des Nigériens n'est pas un phénomène nouveau, et s'inscrit dans les flux traditionnels infrarégionaux, qui représentent 80% de la totalité des mouvements migratoires depuis le Nigerⁱ. Les pays voisins abritent une part conséquente de la diaspora nigérienne, principalement issue des régions de Tahoua, Tillabéry, Zinder et Agadez. La Libye, qui a longtemps représenté une destination privilégiée pour la migration saisonnière depuis le Niger, est devenue à partir de 2011 suite à la chute du régime Kadhafi le principal pays concerné par les rapatriements et retours volontaires assistés (RVA) de Nigériens, en augmentation constante du fait de la détérioration de la situation sécuritaire et du placement en détention de migrants d'origine sub-saharienne (total de 4 400 retours entre août 2016 et avril 2019ⁱⁱ). La plupart des Nigériens de retour se répartissent entre les régions de Tahoua, Maradi, Zinder et Tillabéry.

L'instabilité politique et sécuritaire en Libye a également contribué à faire du Niger l'un des principaux pays de transit des migrants sub-sahariens, qui voyagent vers le Nord en empruntant la route de la Méditerranée centrale passant par le Niger. **En sens inverse, le Niger accueille les migrants étrangers contraints de rebrousser chemin face à des impératifs sécuritaires (Libye), ou expulsés, notamment depuis l'Algérie** où la fréquence des expulsions de migrants sub-sahariens est en augmentation constante depuis quelques années. Selon l'ONG Human Rights Watch, plus de 17 000 personnes ont été expulsées à la frontière algérienne vers le Niger durant les dix premiers mois de l'année 2020ⁱⁱⁱ, dont un peu plus de la moitié (8 900) de Nigériens. Les Nigériens rapatriés à bord de convois « officiels » conformément à un accord oral datant de 2014 entre les deux gouvernements^{iv} sont remis à l'armée nigérienne à la frontière¹ ; les autres sont en général abandonnés en plein désert et récupérés lors d'opérations de sauvetage conduites par l'OIM (voir section 3.1).

2.2. PERTINENCE DES ACTIONS ETUDIÉES

La position stratégique du Niger sur les routes migratoires vers l'Europe est reflétée par son importance comparative au sein de la fenêtre SLC. Malgré un report récent de certains flux le long de la route Atlantique^v, la route de la Méditerranée centrale reste au cœur du phénomène migratoire. Le portefeuille de projets nationaux financés par le FFU au Niger est le plus étoffé de la sous-région, avec désormais près de 300 millions EUR répartis sur 15 projets, auxquels s'ajoutent les volets Niger de nombreux projets régionaux. Au-delà du FFU, l'UE est le principal partenaire du Niger en matière de coopération au développement^{vi}, qui a dépassé le milliard d'euros sur la période 2014-2020².

L'action du FFU est venue s'inscrire dans le contexte d'une intensification du travail sur la gouvernance migratoire au Niger, rendue nécessaire par la forte pression migratoire à laquelle le pays tente de faire face depuis plusieurs années, dans un contexte économique et sécuritaire dégradé. Un regain d'intérêt commun de la part des autorités nigériennes et de la part des acteurs européens pour une gestion plus contrôlée des flux migratoires traversant le Niger a ouvert la voie à plusieurs initiatives destinées à améliorer la gouvernance des migrations, principalement envisagée sous l'angle

¹ Le Bilan Migration 2018-19 réalisé par le CCM recense 104 convois organisés depuis l'Algérie vers le Niger, ayant permis de rapatrier 31 907 personnes entre 2016 et 2019

² Le Niger a notamment bénéficié d'un financement de 686 millions EUR pour 2014-2020 en provenance du 11^{ème} Fonds européen de développement, qui couvre quatre domaines d'intervention prioritaires : sécurité alimentaire et résilience ; appui à l'Etat dans la prestation de services sociaux ; sécurité, gouvernance et consolidation de la paix ; infrastructures routières.

de la lutte contre la migration irrégulière. **Des efforts importants ont notamment été réalisés pour appuyer la mise en œuvre de la loi 2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants.** Depuis 2016, le Gouvernement du Niger a renforcé les mesures de contrôle et de répression à l'égard des trafiquants transportant les migrants vers l'Afrique du Nord depuis Agadez via Arlit et Séguédine : arrestation, confiscation de véhicules, augmentation des contrôles de police, etc. Le portefeuille FFU est venu soutenir cette dynamique, à la fois en termes de renforcement de la chaîne pénale, des forces de sécurité intérieure et des capacités de régulation des flux migratoires dans le cadre du projet AJUSEN, ainsi qu'en termes plus opérationnels, à travers notamment la mise en place d'une équipe conjointe d'investigation (ECI) chargée de lutter contre les réseaux criminels impliqués dans la traite des personnes et le trafic de migrants. Cette dernière initiative est reconnue par les acteurs étatiques comme jouant un rôle majeur dans le démantèlement de filières de traite et de trafic opérant au Niger.

En complément de cet appui, le travail réalisé dans le cadre du programme PAIERA en faveur de la reconversion des activités criminalisées par la loi 2015-36 vers des alternatives légales apparaît particulièrement pertinent. Si l'application de cette loi a permis une régulation significative des activités en lien avec le trafic de migrants, elle a également contribué à une remise en cause du fonctionnement économique voire à une déstructuration du tissu social dans certaines zones, en particulier dans la région d'Agadez. L'ensemble des interlocuteurs rencontrés décrit une perception souvent négative des effets de cette loi – et donc des institutions appuyant sa mise en œuvre, y compris l'UE – chez des populations dont l'environnement socio-économique a été profondément impacté. Dans ce contexte, le dialogue politique initié avec les pouvoirs publics et la société civile de la région d'Agadez par la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) à travers le programme PAIERA a permis d'engager un processus crédible. Si celui-ci a été limité dans son ampleur par des financements insuffisants, le second volet du PAIERA, débuté en 2020, devrait permettre d'étendre la prise en charge à davantage de candidats à la reconversion.

L'action conjointe de certains projets FFU avec des initiatives financées par d'autres bailleurs a conduit à l'adoption d'une politique nationale migratoire (voir section 4.1.1) **ainsi qu'au développement de projets structurants, tels que le ProGEM qui a permis d'équiper les collectivités territoriales face aux conséquences directes des flux migratoires.** Le travail important réalisé par la GIZ en collaboration avec les acteurs communaux a permis d'initier une réflexion au niveau local sur les questions migratoires, prise en compte lors du processus d'élaboration de la politique migratoire et suscitant une satisfaction marquée au sein de la partie nationale. L'intérêt porté par les partenaires locaux à des sujets structurels tels que la migration interne, le développement économique, et l'attractivité des communes, appelle à une capitalisation et davantage d'appui de la part des PTF au Niger, par rapport à des enjeux plus conjoncturels (tels que la prise en charge des migrants de retour par exemple).

Une grande partie de l'assistance fournie par l'OIM Niger³ aux nombreux migrants vulnérables en difficulté sur les routes migratoires s'inscrit principalement dans une dynamique d'urgence, difficilement compatible avec l'objectif initial de lutte contre les causes profondes de la migration. L'OIM a considérablement renforcé sa présence au Niger au cours des dernières années pour faire face aux besoins de protection et d'assistance générés par les expulsions depuis l'Algérie et l'organisation des RVA depuis la Libye. Les activités mises en œuvre dans le cadre du Mécanisme de Ressources et Réponses pour les Migrants (MRRM) ont dans un premier temps été concentrées sur la mise en place de mesures de protection d'urgence, à travers la construction de centres de transit abritant les migrants expulsés d'Afrique du Nord avant leur RVA vers leur pays d'origine. Entre août 2016 et avril 2019, plus près de 37 800 migrants ont bénéficié d'une assistance directe de la part de

³ Ceci uniquement dans le cadre des projets étudiés ici : MRRM II, SURENI (volet Niger de l'IC UE-OIM) et top-up régional de l'IC UE-OIM, qui sont sur financement FFU. Plusieurs autres projets et bailleurs soutiennent divers piliers de l'assistance fournie par l'OIM : renforcement des capacités, gouvernance, collecte de données, etc.

l'OIM au Niger⁴. Suite à l'augmentation soutenue des expulsions de migrants sub-sahariens à la frontière algérienne, l'OIM a intensifié ses opérations d'assistance sur base humanitaire (opérations de recherche et de sauvetage, aide alimentaire, prise en charge médicale), notamment au niveau de l'axe Assamaka – Arlit – Agadez. L'OIM gère directement six centres de transit au Niger, et emploie plus de 250 personnes. Si l'OIM a également travaillé de concert avec les partenaires étatiques sur des initiatives de renforcement des capacités en matière de gouvernance migratoire, le dispositif mis en place reste coûteux et encore peu approprié par les acteurs gouvernementaux, ce qui représente un défi dans une perspective de durabilité (voir section 4.3.1).

L'impact des restrictions de déplacement et de la fermeture des frontières liées à la pandémie de COVID-19, particulièrement marqué au Niger du fait de sa position de carrefour sur les routes migratoires, a été bien géré par l'OIM. Plusieurs milliers de migrants étrangers en transit bloqués dans le pays ont été pris en charge dans les centres de transit gérés par l'OIM, en attendant que les retours volontaires assistés vers leurs pays d'origine, conditionnés à la reprise des vols internationaux et/ou à la réouverture des frontières terrestres, puissent reprendre. L'adaptabilité démontrée par les équipes de l'OIM face à cette situation tendue a permis d'assurer une gestion contrôlée des centres et une prise en charge adéquate des migrants concernés.

La stratégie de sensibilisation déployée par l'OIM au Niger permet d'apporter une réponse cohérente aux enjeux associés à la migration irrégulière compte tenu de la position centrale du Niger sur les routes migratoires. L'approche fondée sur un réseau permanent de mobilisateurs communautaires et de bureaux d'écoute et d'orientation placés le long des principales routes migratoires confère un bon niveau de crédibilité et un ancrage de la durée aux activités de sensibilisation mises en œuvre par l'OIM, indispensable dans le contexte d'une coordination limitée entre PTF sur le thème de la sensibilisation au Niger (voir section 5.2).

Les fonds additionnels octroyés dans le cadre du top-up régional à l'OIM Niger ont permis de poursuivre le volet retardé d'assistance à la réintégration des Nigériens de retour. A la date de décembre 2020, plus de 9 300 Nigériens étaient rentrés dans le pays avec l'aide de l'OIM, parmi lesquels beaucoup ont attendu plusieurs mois voire années avant le démarrage de leur assistance à la réintégration (voir section 3.3).

⁴ Ceci uniquement dans le cadre des projets étudiés ici : MRRM II, SURENI (volet Niger de l'IC UE-OIM) et top-up régional de l'IC UE-OIM, qui sont sur financement FFU.

3. PROTECTION, RETOUR, ET REINTEGRATION

3.1. PROTECTION DES MIGRANTS EN TRANSIT OU BLOQUES AU NIGER

Les migrants intègrent les centres de transit de l'OIM au Niger à travers trois canaux principaux : référencement par les mobilisateurs communautaires de l'OIM (voir section 5.2), présentation spontanée, et par suite d'opérations de secours conduites par l'OIM. Les migrants expulsés d'Algérie et récupérés à Assamaka représentent l'écrasante majorité des cas concernés et l'axe de travail principal de l'OIM Niger depuis la fin 2018. Au total, 38 952 bénéficiaires ont été secourus entre janvier 2016 et mars 2021 via les opérations de secours humanitaire (HRO) et de *Search and Rescue*⁵ (SAR) menées par l'OIM, 80% desquelles ont été financées à travers l'un des trois projets étudiés ici. Plusieurs milliers de migrants nigériens rapatriés d'Algérie (à la suite d'un accord entre les gouvernements d'Algérie et du Niger) et de Libye, ont également été assistés sur base humanitaire (assistance alimentaire, eau et kits) par l'OIM en 2017-18.

Les centres de transit de l'OIM au Niger sont gérés de manière efficace, grâce notamment à plusieurs protocoles d'entente ayant permis de prendre en charge un nombre de migrants vulnérables bien supérieur aux cibles fixées en 2016⁶. Dans le cadre des trois projets sur financement FFU étudiés ici, près de 37 800 migrants⁷ ont été pris en charge dans les six centres de transit de l'OIM Niger entre août 2016 et avril 2019. Les six centres gérés par l'OIM sont répartis comme suit : Agadez (1 000 places), Arlit (500), Dirkou (150), et trois à Niamey (~200). Chaque centre accueille des migrants de diverses nationalités et dispose d'une infirmerie, de psychologues, et d'une équipe Protection. Un premier profilage et examen de la vulnérabilité permet d'orienter les bénéficiaires vers les unités pertinentes : assistance médicale, soutien psychologique, protection. Selon l'OIM, 10% des migrants assistés par le programme nécessitent un suivi particulier et une gestion de cas individualisée par les assistants sociaux de l'équipe Protection. Il s'agit des cas les plus vulnérables : ENA, femmes, familles, demandeurs d'asile, victimes de traite, etc. Des sessions de soutien psycho-social et ateliers récréatifs sont régulièrement animés par le personnel des centres, afin d'occuper les migrants dans l'attente de l'organisation de leur RVA (figure 1). Enfin, la signature de plusieurs protocoles d'entente avec divers partenaires institutionnels et techniques permet à l'OIM de référer certains profils – demandeurs d'asile, ENA, victimes de traite – vers les structures compétentes (voir section 4.3.1). La prise en charge et le référencement des migrants par l'OIM est régie par des Procédures Opérationnelles Standard (POS) pour l'ARVR, décrivant le Niger comme pays d'accueil et de transit (« POS 1 » – voir section 4.1.2).

L'OIM Niger a montré son adaptabilité face à l'impact profond de la pandémie de COVID-19, qui a de facto transformé les centres de transit en lieux de vie. Les retours volontaires ayant temporairement été interrompus (frontières fermées), certains migrants de nationalités variées (figure 2) ont séjourné plusieurs mois dans les centres, rendant indispensable une réponse efficace de la part de l'OIM. Les migrants ont été mis à contribution pour organiser des activités, ce qui selon l'OIM a nettement amélioré les relations avec le personnel des centres et permis d'éviter l'émergence de tensions tant que les RVA n'avaient pas pu reprendre.

⁵ Les HRO assistent les expulsés d'Algérie et les SAR visent à sauver les migrants en détresse perdus ou abandonnés dans des zones très éloignées de la région d'Agadez

⁶ Les cibles relatives à l'assistance directe aux migrants ayant été atteintes plus rapidement que prévu pour le projet MRRM II, les activités dans les centres de transit ainsi que les RVA ont basculé sur les fonds du volet Niger de l'IC UE-OIM (projet SURENI) à la suite d'une révision du cadre logique en 2018, puis sur les fonds du top-up régional.

⁷ Au total, 6 995 migrants en transit ont été assistés sous MRRM II, 22 961 sous SURENI et 7 838 sur le top-up régional.

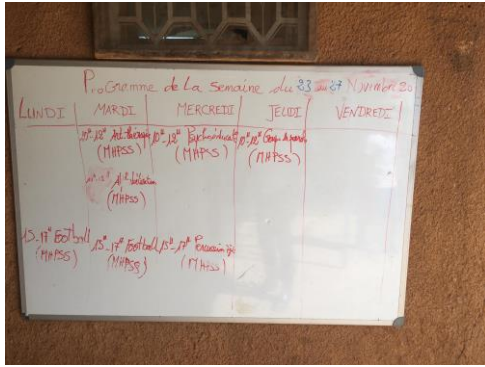


Figure 1: Programme d'activités au centre de transit, Niamey, janvier 2021

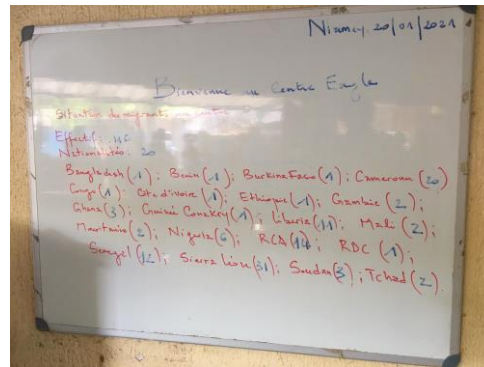


Figure 2: Migrants hébergés au centre de transit Aigle, Niamey, janvier 2021

Contrairement à l'approche adoptée dans d'autres pays de la sous-région (ex : Mali) où l'OIM délègue la gestion des centres de transit à des ONG locales, l'OIM gère directement ses centres de transit au Niger. Si cette approche offre l'avantage principal d'une gestion efficace malgré le volume important de migrants en demande d'assistance, la durabilité d'un tel système est difficile à envisager. Les volets médical et psycho-social ont été opérées par des tierce parties par le passé, mais les migrants sont désormais pris en charge par le personnel OIM depuis leur arrivée au centre jusqu'à l'organisation de leur RVA. L'OIM justifie cette décision par plusieurs éléments : la faible capacité des autorités nationales et ONG opérant dans le pays, le gain de fluidité opérationnelle lorsque l'OIM gère chaque étape du parcours des migrants, ainsi que la position centrale du Niger sur les routes migratoires, qui donne une forte visibilité à ces activités et impose par conséquent un haut niveau de redevabilité dans la gestion des centres de transit. La visite du centre de transit 'Aigle' à Niamey en janvier 2021 a permis de constater la qualité du personnel et de l'assistance proposée aux 116 migrants qui s'y trouvaient ; pour autant, l'OIM ne prévoit pas de diminution proche des flux ni des besoins de prise en charge. Le fonctionnement des six centres, la conduite d'opérations SAR et les nombreux staffs contractés par l'OIM coûtent cher, rendant indispensable la recherche de nouveaux financements pour maintenir le système actuel après la fin des fonds alloués par le FFU.

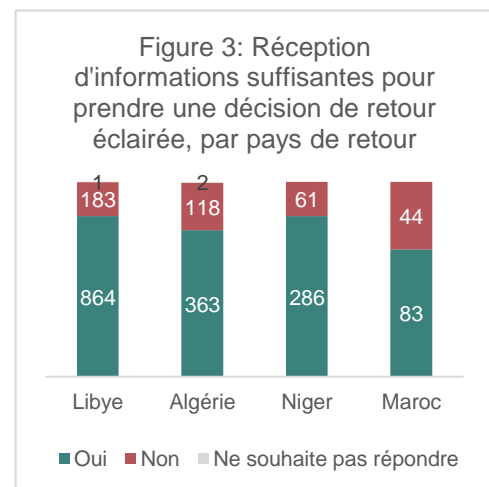
Dans une telle perspective, davantage de synergies avec le projet d'appui à la protection des migrants vulnérables mis en œuvre par les consortia Caritas et Croix-Rouge pourraient permettre une continuité de la prise en charge. Le consortium Croix-Rouge (espagnole, luxembourgeoise et nigérienne) intervient dans la région de Tahoua, et le consortium Caritas à Niamey, Agadez et Arlit, avec pour objectif d'offrir une assistance directe et un meilleur accès aux services de base aux migrants, ainsi que de renforcer les capacités des acteurs locaux et institutionnels (sensibilisation, plaidoyer) en matière de protection sur les routes migratoires. Les activités sont pour l'instant en phase de démarrage. Une collaboration avec l'OIM a été initiée de manière informelle au niveau local, et au niveau de la coordination régionale (ajustement des critères de vulnérabilité afin d'éviter des inégalités dans la prise en charge), et gagnerait à être renforcée au niveau national afin de maximiser l'impact de l'assistance apportée en matière de protection et d'éviter les chevauchements.

3.2. RETOURS VOLONTAIRES ASSISTES DEPUIS LE NIGER

Entre août 2016 et décembre 2020, plus de 40 800 migrants étrangers⁸ ont été assistés par l'OIM Niger dans leur retour vers leur pays d'origine, plaçant le Niger largement devant le reste de la sous-région en termes de RVA. Ces retours, initialement financés sous le projet MRRM II, ont ensuite été financés par le projet SURENI à partir de mai 2017, puis par le top-up régional qui a pris le relais en 2018. Sur la seule année 2020, 9 220 migrants de 24 nationalités différentes, dont une majorité (57%) de Maliens et de Guinéens, ont été assistés dans leur RVA par l'OIM^{vii}. Un accord avec l'Agence Nationale de l'Aviation Civile pour l'affrètement de vols internationaux depuis Agadez a permis de faciliter le processus, étant donné le volume important de retours à organiser, estimé à environ 400 départs par semaine en temps normal. **Les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont significativement réduit les flux de migrants au Niger et compliqué l'organisation des RVA.** Une analyse de l'OIM suggère que le Niger est le pays de la sous-région ayant enregistré la plus forte diminution de flux migratoires (86%) entre février et mars 2020^{viii}. En plus des tests PCR obligatoires, les retours qui auraient pu être effectués via des bus doivent mobiliser des charters à cause de la fermeture des frontières terrestres, sauf quand un corridor humanitaire peut être ouvert (ex : vers le Burkina Faso et le Bénin). Ceci a à la fois des implications en termes de flux (retours moins fréquents, pour moins de migrants, ne permettant pas de désengorger les centres de transit) et en termes financiers (l'OIM estime que les coûts de retour ont quintuplé). Depuis 1^{er} février 2021, les RVA ne sont plus organisés sur fonds FFU mais grâce à l'appui d'autres bailleurs.

En amont du RVA, l'OIM fournit une assistance adaptée aux besoins du migrant : protection des ENA en collaboration avec le MPFPE, examen de la vulnérabilité, assistance consulaire et appui à l'obtention des documents de voyage (voir ci-dessous), coordination avec la mission OIM du pays de retour, fourniture d'une allocation de voyage. L'OIM Niger informe également les bénéficiaires à propos du processus de retour, ainsi qu'à propos de l'assistance à la réintégration.

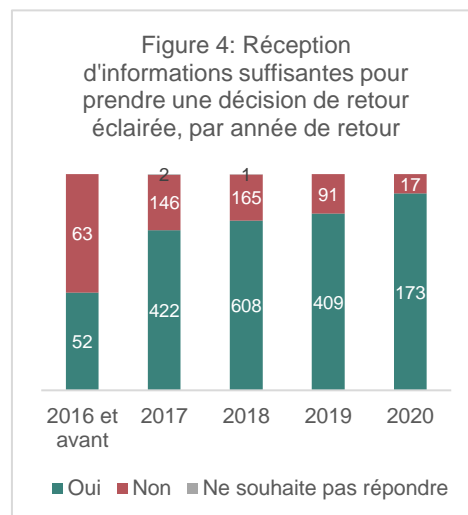
Il semble exister un décalage entre ces informations transmises par l'OIM lors du RVA et les attentes des migrants en matière d'assistance à la réintégration, suscitant une frustration importante par rapport à ce qui leur aurait été 'promis' dans les pays de transit. Au niveau régional, plus d'un sixième (61) des 347 migrants rentrés depuis le Niger interrogés par Altai Consulting au cycle 3 indiquent ne pas avoir reçu toutes les informations qui leur auraient permis de prendre une décision éclairée lors de leur retour (figure 3). La proportion est similaire voire un peu plus importante chez ceux rentrés depuis les autres principaux pays concernés (Libye, Algérie, Maroc), et les principaux éléments manquants évoqués concernent les délais de démarrage et la durée de l'assistance à la réintégration ainsi que son format (cash ou matériel). Les FGD conduits par Altai Consulting dans d'autres pays de la sous-région (voir rapport TPML Mali) confirment cette frustration présente chez de nombreux migrants de retour. **Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce décalage de perception** : contexte opérationnel difficile ne permettant pas à l'OIM de disséminer toutes les informations nécessaires (Libye), informations incorrectes relayées par les migrants eux-mêmes ou leur entourage⁹, différences de prise en charge en fonction des pays de retour, etc.



⁸ Dans le cadre des trois projets sur financement FFU étudiés ici : MRRM II, SURENI, top-up régional de l'IC UE-OIM

⁹ Des entretiens qualitatifs conduits avec des migrants en transit dans certains ghettos à Niamey (février 2021) ont permis d'identifier plusieurs de ces informations erronées, notamment par exemple le fait que l'OIM donnerait à chaque migrant une somme d'argent individuelle pour sa réintégration, proportionnelle à la distance entre le Niger et le pays de retour.

Interrogée à ce sujet, l'équipe de l'OIM au Niger indique **limiter volontairement les informations transmises à propos de l'assistance à la réintégration pour deux raisons principales : ne pas créer d'attentes déraisonnables chez les bénéficiaires, et éviter l'émergence de tensions dans ses centres de transit**, qui regroupent des migrants de nationalités différentes, et sont donc éligibles à des appuis potentiellement inégaux. Cette approche est également justifiée par le fait que l'assistance à la réintégration doit aider les bénéficiaires à leur retour dans leur pays d'origine, mais ne doit pas constituer la motivation principale pour un RVA. Afin de minimiser les éventuelles frustrations, des informations générales sont donc disséminées (en français et en anglais) lors de séances collectives. **Les données des enquêtes conduites par Altai Consulting suggèrent que cette approche semble porter ses fruits** : la proportion de bénéficiaires s'estimant insuffisamment informés décroît en fonction de l'année de retour et passe de près de 55% chez les migrants rentrés en 2016 à moins de 9% chez ceux rentrés en 2020 (figure 4).

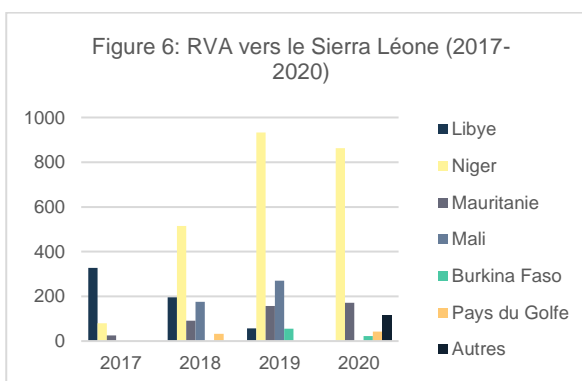
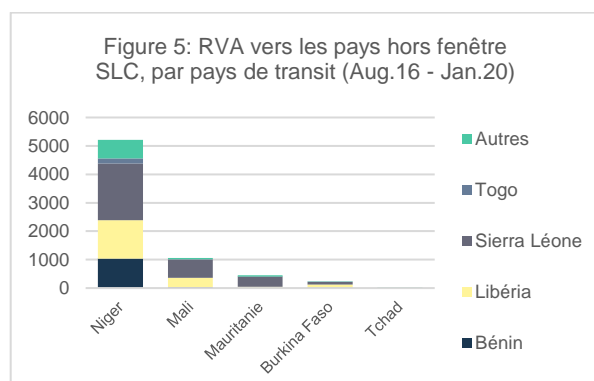


L'OIM a fourni d'importants efforts en lien avec les autorités nigériennes et représentations consulaires pour résoudre le problème posé par l'absence de titres de voyage chez une partie importante des migrants assistés. Selon les chiffres de l'OIM, respectivement 60% et 92% des migrants candidats au RVA en 2019 et 2020 ne disposaient d'aucun document de voyage. En plus d'un appui financier et technique apporté à la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), qui a permis de faciliter la délivrance de sauf-conduits pour certains pays, l'OIM a organisé des missions consulaires (Guinée, Sénégal, Mali, Gambie, etc.) afin de faciliter les RVA depuis Agadez et l'obtention de laissez-passer. **Les acteurs rencontrés ont souligné la pertinence de cette initiative**, cruciale pour débloquer la situation de certains migrants en transit dans les centres de l'OIM au Niger depuis plusieurs mois, voire années. Dans un bon exemple d'adaptabilité, afin de réduire les coûts associés à ces missions et continuer à fonctionner dans le contexte du COVID-19, certains entretiens consulaires avec les bénéficiaires (ex : vérification de nationalité) se font désormais également par Skype.

Enfin, l'OIM Niger travaille en étroite coordination avec les missions de l'OIM dans la sous-région, y compris hors fenêtre SLC du FFU, afin de fournir une assistance à la réintégration aux migrants rentrés dans leur pays d'origine depuis le Niger. Dans le cas d'un retour vers un pays couvert par l'Initiative Conjointe UE-OIM, l'assistance à la réintégration est généralement prise en charge par la mission OIM du pays concerné. En revanche, sous le projet MRRM II, 2 242 migrants rentrés du Niger (ainsi qu'environ 3 000 membres de la communauté) ont bénéficié d'un appui à la réintégration dans le cadre de 20 projets communautaires mis en œuvre à partir de 2017 par des ONG locales au Cameroun, en Guinée Conakry, en Guinée Bissao, au Mali, et au Sénégal. Malgré un fort intérêt de la part des bénéficiaires et des ONG partenaires, ces projets ont rencontré des difficultés (délai important entre le retour et le démarrage de l'activité ne permettant pas de répondre aux besoins immédiats des migrants, financement et suivi insuffisant, etc.) et ont rapidement été discontinués.

Le financement par l'OIM Niger de l'assistance à la réintégration dans les pays hors fenêtre SLC a permis d'étendre le champ d'action de l'IC UE-OIM à des pays supplémentaires. Près des trois quarts (5 209) des 6 978 retours organisés depuis les cinq pays de transit de la sous-région – Niger, Mali, Mauritanie, Burkina Faso, Tchad – vers des pays hors fenêtre SLC entre août 2016 et janvier 2020 étaient en provenance du Niger^x (figure 5). Au Sierra Leone, pays d'origine de la plupart des bénéficiaires concernés par ce processus, plus de la moitié (2 391) des 4 249 retours entre 2017 et 2020 ont eu lieu depuis le Niger (figure 6), dépassant les retours historiquement nombreux depuis l'Europe (avant 2016) ou la Libye (2016-17). L'OIM Niger conseille les migrants avant leur départ sur leurs options de réintégration, et la mission OIM du pays de retour met ensuite en œuvre le projet de réintégration des bénéficiaires, après validation budgétaire de l'OIM Niger. Cette initiative pertinente,

mise en place depuis les cinq pays de transit évoqués plus haut, permet d'élargir le nombre de bénéficiaires soutenus par l'Initiative Conjointe y compris dans des pays non ciblés au départ.



3.3. ANALYSE DES ACTIVITES DE RETOUR ET REINTEGRATION DES MIGRANTS NIGERIENS

3.3.1. Enquête sur le retour et la réintégration au Niger

L'OIM Niger a cherché à établir des synergies entre les divers projets sur financement FFU pour maximiser la continuité de l'assistance au retour et à la réintégration des Nigériens.

- **Retour** : Avant le lancement de l'Initiative Conjointe UE-OIM, les retours volontaires vers le Niger (et la réintégration subséquente) étaient organisés sur le budget de l'OIM Libye, sur fonds FFU¹⁰. Par la suite, entre 2016 et 2020, plus de 5 700 nigériens ont été assistés dans leur retour depuis la Libye¹¹ (3 115 migrants ramenés par des vols charters affrétés par le gouvernement nigérien sur fonds SURENI – le reste étant des RVA sur fonds du top-up régional).
- **Réintégration** : Jusqu'à mai 2019, environ 1 000 Nigériens de retour ont bénéficié d'une assistance à la réintégration sur les fonds de l'OIM Libye. En parallèle, des projets bilatéraux ont permis d'offrir une telle assistance à quelques centaines de bénéficiaires en 2019, jusqu'au redémarrage de l'assistance à la réintégration sur fonds FFU dans le cadre du top-up régional mi-2020¹² (aucune activité de réintégration n'a eu lieu sous SURENI). Fin juillet 2020, 785 Nigériens avaient débuté leur réintégration, dont 240 ayant terminé le processus^x. Selon l'OIM, ce chiffre atteignait 796 bénéficiaires en janvier 2021, avec environ 1 200 migrants en cours de réintégration.

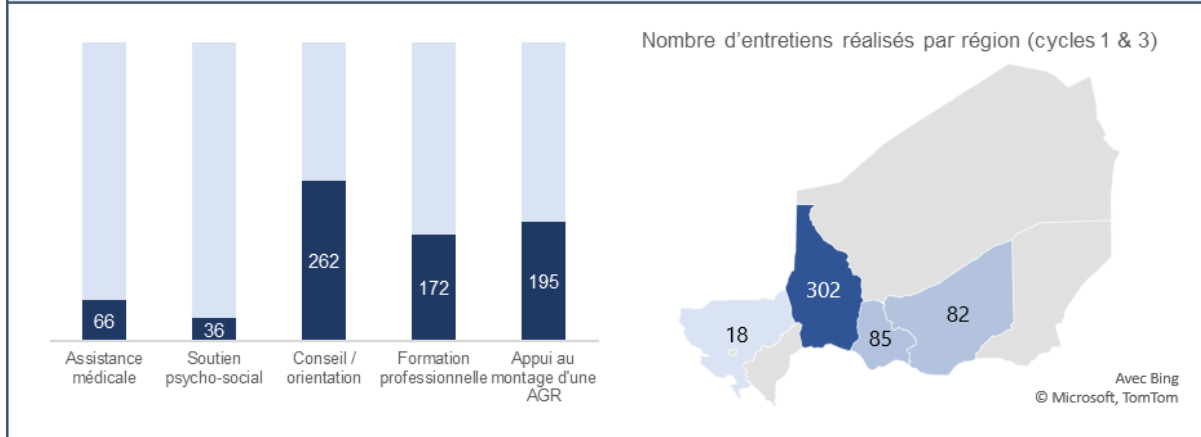
Les deux enquêtes conduites par Altai Consulting au Niger ont permis d'interroger des Nigériens de retour dont la réintégration avait été financée sur budget de l'OIM Libye (principalement au cycle 1) ou dans le cadre du top-up régional de l'IC UE-OIM (cycle 3). Quelques bénéficiaires de la SNV et d'ENABEL ont également été interrogés, en nombre restreint en raison de la très faible proportion de migrants de retour sur les listes de ces deux PMO. Aucun bénéficiaire de AICS (sélection non terminée) ni de LuxDev (contacts non partageables) n'a été interrogé. L'encadré ci-dessous récapitule où les entretiens ont été conduits et les types d'assistance dont les répondants avaient bénéficié au moment de la collecte des données.

¹⁰ Un total de 50 Nigériens a également bénéficié d'un RVA depuis l'Europe, sur financement de l'IC UE-OIM. Ceux-ci n'ont en revanche pas reçu d'assistance à la réintégration.

¹¹ Etant donné l'importance du phénomène de migration saisonnière depuis le Niger notamment vers la Libye, plusieurs interlocuteurs ont souligné la possibilité qu'une partie des Nigériens assistés au retour n'aient pas eu d'intention de migration à long terme mais auraient saisi l'opportunité d'un retour financé par l'OIM, s'accompagnant d'une assistance à la réintégration.

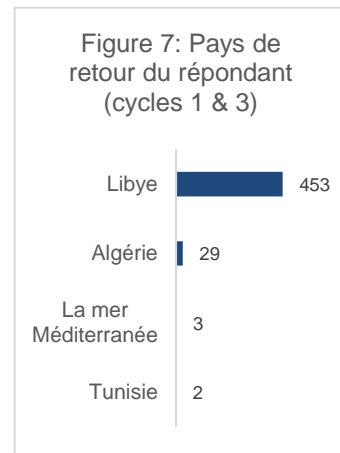
¹² 135 cas vulnérables prioritaires avaient été assistés fin 2019 sur fonds du top-up et ont depuis complété leur réintégration (OIM, 3^{ème} rapport biannuel de l'Initiative Conjointe UE-OIM, 2020).

- **487 migrants de retour** interrogés au cycle 1 en octobre 2019 (102) et au cycle 3 en janvier-février 2021 (385) dans les régions de **Tahoua, Maradi, Zinder et Tillabéry**
- Bénéficiaires d'une assistance au retour (principalement depuis la Libye et l'Algérie) et/ou à la réintégration de la part de l'OIM



3.3.2. Retour et assistance à l'arrivée

Comme dans le reste de la sous-région, de nombreux migrants de retour sont rentrés au Niger en l'absence de véritables alternatives. Les nombreux refoulements aux frontières peuvent expliquer le sentiment répandu d'un retour non volontaire. Près de la moitié (45%) des bénéficiaires interrogés à ce sujet considèrent que leur retour vers le Niger n'était pas volontaire. Le décalage existant entre cette proportion et celle observée à l'échelle régionale (22%) peut s'expliquer par le fait que l'écrasante majorité (453) des 487 migrants interrogés au Niger sont revenus depuis la Libye, dans un contexte sécuritaire dégradé, et la quasi-totalité des autres (29) depuis l'Algérie (figure 7) qui expulse régulièrement des Nigériens à sa frontière Sud (voir section 2.1). Les FGD conduits dans les régions de Tahoua et Maradi et les retours de terrain de notre équipe d'enquête suggèrent que la décision de se signaler à l'OIM était, elle, volontaire, l'interruption du projet migratoire des répondants résultant souvent d'une accumulation de contraintes (risque de capture, détention, dangers, fatigue, mal du pays, etc.) ne laissant aucune autre alternative que de revenir au Niger (93% des réponses). L'ensemble des participants à ces FGD a indiqué avoir reçu des informations correctes de la part de l'OIM en Libye et au Niger à propos du processus d'ARVR.

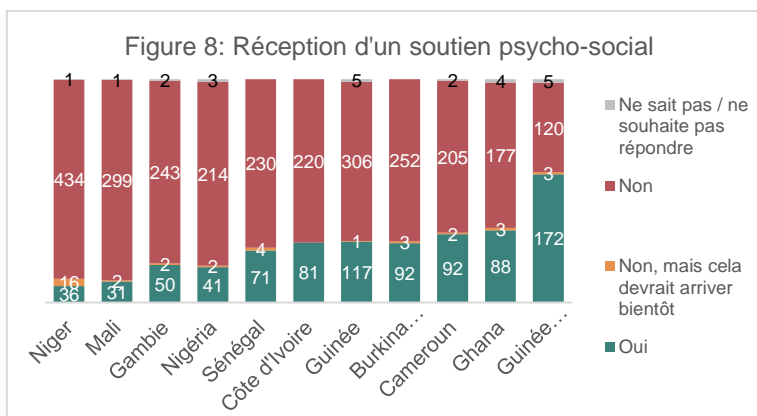


L'OIM est parvenue à rationaliser et améliorer l'efficacité du processus d'assistance à l'arrivée, notamment sur la base des POS relatives à l'ARVR régissant le Niger comme pays de retour (« POS 2 ») validées au niveau national en mai 2019 (voir section 4.1.2). Un membre du personnel de l'OIM Niger assure l'accueil des migrants à l'aéroport ou à la gare routière, au moins pour les cas vulnérables et les retours à grande échelle. Chaque migrant de retour se voit remettre 33 000 FCFA (environ 50 EUR) d'argent de poche destiné à couvrir ses besoins fondamentaux ainsi que la poursuite du voyage vers sa destination finale. Plus des quatre cinquièmes (333) des 385 répondants du cycle 3 ont reçu cet argent de poche, qui leur a pour la plupart permis de couvrir leurs besoins de base pendant quelques jours. **Bien que les équipes des centres de transit assurent la réception des Nigériens rentrés via les charters affrétés par le gouvernement, l'OIM tente d'impliquer plus étroitement les acteurs étatiques dans leur prise en charge,** l'objectif étant plutôt d'assurer un simple soutien à la gestion de cas (ex : appui aux travailleurs sociaux du MPFPE pour l'accompagnement des mineurs isolés et le retracement familial, liaison avec l'ANLTP/TIM pour la prise en charge des victimes de traite, etc.) dans une optique de durabilité.

3.3.3. Assistance médicale et psycho-sociale

L'assistance médicale proposée par l'OIM Niger répond efficacement aux besoins des Nigériens de retour. Les cas médicaux urgents sont référés à des structures de santé locales, ou pris en charge dans un centre de transit de l'OIM s'ils ne peuvent poursuivre le voyage vers leur destination finale. Parmi les 66 répondants ayant reçu une assistance médicale, la quasi-totalité (64) s'en est dite satisfaite ou très satisfaite.

Contrairement à la plupart des missions OIM rencontrées dans la sous-région, l'OIM Niger indique avoir identifié peu de Nigériens de retour nécessitant un suivi psycho-social, ce qui se reflète dans le nombre de bénéficiaires assistés. Les assistants de réintégration sont formés à la détection de cas vulnérables, et signalent les besoins identifiés à l'unité



Protection pour décision sur la prise en charge et référencement éventuel (ONG COOPI, Croix-Rouge). Sauf cas exceptionnel, les psychologues basés dans les centres de transit de l'OIM ne prennent pas en charge les Nigériens. **Si plusieurs facteurs peuvent partiellement expliquer ces besoins moindres en matière de soutien psycho-social** (parcours migratoire plus court du fait de la position du Niger sur les routes migratoires et donc potentiellement moins traumatisant, stigmatisation plus rare des migrants de retour au Niger que dans d'autres pays, conscience des besoins moindre chez les bénéficiaires, etc.), **il semble également que l'organisation de la prise en charge psycho-sociale des Nigériens, plus récente et moins rôdée que celle des migrants en transit, gagnerait à être clarifiée entre les unités Protection et Réintégration.** Le taux de réception d'un appui psycho-social enregistré au Niger lors de notre enquête est le plus faible de la sous-région : seuls 7% (36) des 487 répondants à notre enquête indiquent avoir reçu un soutien psycho-social de la part de l'OIM, contre une moyenne régionale de 23% (figure 8). Si ce faible taux de prise en charge ne semble pas aller à l'encontre des besoins prioritaires identifiés par les répondants au Niger (l'écrasante majorité cite le soutien financier contre seulement deux le soutien psycho-social), 133 répondants auraient néanmoins souhaité en bénéficier mais n'étaient pas au courant de cette possibilité. La plupart (30) des 36 Nigériens ayant reçu un tel appui estiment qu'il les a aidés à aller mieux.

3.3.4. Conseil et orientation professionnelle

Le nombre de migrants de retour pris en charge dans leur réintégration par d'autres PMO que l'OIM au Niger étant extrêmement restreint, les éléments présentés ci-dessous se focalisent par conséquent sur l'assistance à la réintégration proposée directement par l'OIM.

La majorité des répondants ayant rapporté avoir bénéficié d'une séance d'orientation professionnelle s'en est montrée satisfaite. A leur retour, les migrants éligibles contactent l'OIM Niger afin d'organiser les séances de conseil, idéalement dans le mois suivant le retour, et au plus tard six mois après le retour. Un peu plus de la moitié (262) des 487 répondants interrogés rapportent avoir bénéficié d'une telle séance de conseil¹³. La quasi-totalité (255) des 262 individus indiquant en avoir bénéficié a exprimé sa satisfaction quant au processus d'orientation.

¹³ Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce chiffre très faible (les entretiens d'orientation sont normalement systématiques dans le processus de réintégration de l'OIM) : répondants en attente d'assistance, confusion dans la compréhension (à la fois dans le questionnaire et à la fois attribuable au fait que certaines séances se tiennent par téléphone avec des bénéficiaires localisés

Au Niger comme à l'échelle sous-régionale, l'établissement de mécanismes de référencement des migrants assistés au retour par l'OIM vers plusieurs projets sur financement FFU n'a pas progressé à un rythme satisfaisant.

- **SNV** : Malgré un quota de 15% de migrants de retour pour le projet JEEN, un désaccord au sujet de la protection des données des bénéficiaires a empêché la signature d'un accord entre l'OIM et la SNV, qui a déjà sélectionné ses deux premières cohortes en 2019 et 2020. Il est désormais prévu que les deux PMO collaborent de manière informelle pour orienter des migrants de retour vers le projet JEEN dans les zones concernées, afin que ceux-ci candidatent d'eux-mêmes à la troisième cohorte lancée en février 2021. En parallèle, la SNV a récolté des listes de migrants établies indépendamment par les communes dans ses zones d'intervention, qu'elle a inclus dans les bénéficiaires du projet.
- **ENABEL** a reçu des listes de Nigériens de retour de la part de l'OIM mais plusieurs problèmes ont été rencontrés : nombre limité, localisation géographique dispersée compliquant la participation aux travaux HIMO du projet, difficultés de coordination. Moins d'une dizaine de migrants de retour faisaient partie des bénéficiaires du projet DURAZINDER en janvier 2021, pour un quota initial de 10% de migrants de retour sur une cible de 2 500 emplois directs créés durant les travaux HIMO (soit 250 emplois).
- **AICS** : Des discussions sont en cours à propos d'un protocole d'accord avec l'OIM mais AICS a pris du retard dans la mise en œuvre de ses activités.
- **LuxDev** : Malgré la signature d'un accord tripartite en 2018 entre l'OIM, le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) et LuxDev pour le référencement de migrants de retour vers les formations professionnelles dispensées par le FAFPA et financées dans le cadre du projet A-FIP, l'OIM et LuxDev ont signalé qu'aucun référencement n'avait eu lieu à travers ce mécanisme à la date de janvier 2021. Par ailleurs, la situation migratoire ne faisait initialement pas partie des données suivies dans le cadre du programme A-FIP. Suite à la visite d'Altai Consulting au Niger en 2019, LuxDev a, dans un bon exemple d'adaptabilité, amorcé une tentative d'amélioration du suivi de ces données auprès des bénéficiaires en incluant un indicateur 'migration' dans les enquêtes périodiques de suivi. La dernière enquête conduite en 2020 a permis de constater que la proportion de jeunes se déclarant comme migrants était extrêmement faible (5 parmi les environ 7 000 jeunes appuyés par le projet).

Le faible niveau d'éducation des bénéficiaires, en particulier en zone rurale, ne permet pas d'exiger des plans d'affaires élaborés et conduit l'OIM à financer de nombreuses AGR basiques en dépit de leur potentiel de durabilité limité. Les informations fournies aux migrants de retour lors de leurs séances de conseil avec les assistants de réintégration diffèrent en fonction de leur localité. Dans les zones urbaines, les migrants se voient proposer différentes formations qu'ils peuvent intégrer avant de recevoir un appui matériel pour la mise en place d'une AGR individuelle ou collective. Les projets communautaires sont proposés en première instance aux migrants vivant dans les villages et zones rurales ciblées ; en cas de refus, le bénéficiaire peut suivre une formation en ville, avant de monter ensuite une AGR. Certaines options supplémentaires (stage en entreprise, reprise d'études, etc.) sont disponibles au cas par cas à Niamey, où la diversité d'AGR appuyées est nettement plus marquée que dans les régions rurales où les demandes sont peu variées (petit commerce, élevage) et moins élaborées. Afin de pallier le faible niveau d'instruction et de compétences techniques de la plupart de ces bénéficiaires, **l'OIM a choisi de concentrer son approche sur les formations professionnelles.**

dans des zones éloignées), mais également le fait que, selon nos enquêteurs, plusieurs bénéficiaires orientés vers certains types de projets – notamment communautaires – estiment ne pas avoir eu suffisamment de marge de manœuvre dans ce choix, et considèrent par conséquent ne pas avoir reçu de véritable séance de conseil même si celle-ci a effectivement eu lieu.

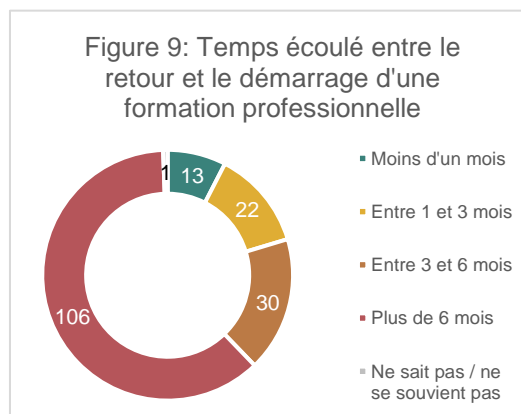
3.3.5. Formation professionnelle

La cartographie réalisée en 2018 par l'OIM des partenariats potentiels de la réintégration au Niger, notamment en matière de formation professionnelle, identifiée comme une initiative prometteuse, a finalement été très peu utilisée. Selon l'équipe Réintégration de l'OIM, certaines structures telles que les Plateformes Orientation Jeunesse (POJ) se sont révélées peu actives, rendant une collaboration difficile. Selon l'OIM, les interactions avec des agences étatiques comme l'ANPE ou le FAFPA n'ont pour l'instant pas non plus porté leurs fruits, en raison de difficultés à communiquer et à obtenir des engagements concrets. L'OIM réfère néanmoins certains bénéficiaires vers le FAFPA sur une base ponctuelle dans des domaines spécifiques (14 référencements dans la région de Tahoua)^{xi}.

Cela n'a pas empêché l'OIM d'avoir recours à des partenaires solides disposant d'un fort ancrage local, proposant des formations professionnelles appréciées par les bénéficiaires. L'OIM Niger s'est reposée sur des acteurs bien implantés dans les différentes zones d'intervention : GIE TAGAZT (Tahoua, Zinder, Agadez), ONG Jardin du Sahel (Maradi), ONDES APIL (Tillabéry), etc. TAGAZT, composé d'un pôle d'experts locaux, a par exemple déjà travaillé avec des jeunes déscolarisés et des migrants en transit avec l'OIM ainsi que d'autres PTF (GIZ). Le format des formations a été adapté au profil des migrants de retour, souvent peu éduqués et ayant des besoins financiers immédiats. Afin d'éviter les abandons, l'OIM rembourse les frais de déplacement et donne un *per diem* aux bénéficiaires. Les centres de formation mettent l'accent sur la pratique plutôt que sur la théorie, des évaluations sont réalisées en début et en fin de formation et les bénéficiaires reçoivent un certificat ainsi qu'un guide imagé une fois la formation terminée. Les filières disponibles (maraîchage, embouche et gestion d'entreprise) ont été choisies par l'OIM en fonction des désirs exprimés par la majorité des bénéficiaires. Les bénéficiaires enrôlés dans des projets communautaires reçoivent une formation (générale + spécifique) dans le cadre de ces projets (voir section 3.3.6).

Les bénéficiaires intéressés n'ont pas toujours l'opportunité de suivre une formation rapidement.

Environ un tiers (172) des 487 répondants interrogés ont rapporté avoir suivi une formation professionnelle¹⁴, et 31 ont indiqué qu'ils devraient en démarrer une bientôt. Les trois-quarts des autres auraient souhaité en bénéficier également, mais n'ont soit pas eu la possibilité, soit sont en attente de réponse de la part de l'OIM. Parmi les 172 bénéficiaires formés, une large majorité (106) a attendu plus de six mois pour démarrer sa formation et seuls 35 ont pu la démarrer dans les trois mois suivant leur retour (figure 9).



Malgré la courte durée des formations proposées, notre enquête reflète un haut niveau de satisfaction et d'adéquation avec les besoins professionnels des répondants. La plupart (149) des 172 bénéficiaires formés ont suivi un cursus de moins d'une semaine. Si cette durée limitée présente un risque en termes d'assimilation des techniques et connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier, la quasi-totalité (168) des répondants a exprimé sa satisfaction vis-à-vis de la formation reçue, et seulement cinq l'ont estimée insuffisante pour trouver un emploi dans le secteur choisi. Plus des trois-quarts (133) travaillent actuellement dans le secteur correspondant à leur formation.

¹⁴ Ici encore, ce chiffre relativement faible s'explique partiellement par l'« échantillonnage » des répondants : parmi les listes de contacts fournies par l'OIM à Altai Consulting, peu de bénéficiaires étaient rentrés récemment. L'OIM ayant systématisé l'accès aux formations professionnelles depuis peu, cette proportion ne reflète pas nécessairement la situation actuelle des bénéficiaires.

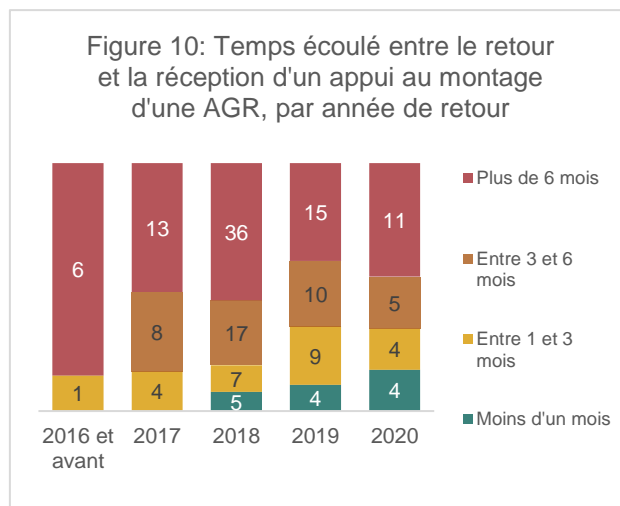
3.3.6. Projets individuels, collectifs et communautaires

Depuis 2019, l'OIM Niger a fourni un travail important pour encourager une approche de la réintégration communautaire dans les principales zones de retour. Jusqu'à l'octroi des fonds de l'IC UE-OIM dans le cadre du top-up régional, les Nigériens de retour bénéficiaient d'une assistance à la réintégration presque exclusivement fondée sur une approche d'insertion économique individuelle. Les projets communautaires introduits par la suite ont été mis en œuvre par deux partenaires principaux contractés par l'OIM : le Comité d'Appui au Développement Local (CADEL) et le Groupe Educatif pour le Développement Durable (GEDD-Gao). En janvier 2021, environ 700 personnes étaient concernées par ces projets : 600 bénéficiaires répartis en 86 groupements ont été pris en charge par CADEL dans les régions de Tahoua, Maradi et Zinder, et 100 bénéficiaires supplémentaires (34 migrants et 66 membres de la communauté) répartis en quatre groupements de 25 personnes ont été appuyés par le GEDD-Gao à Tillabéry. Parmi nos 195 répondants ayant reçu un appui à projet de la part de l'OIM, 14 participaient à un projet communautaire à la date de l'enquête.

Le recours à des ONG expérimentées et l'implication rapprochée des autorités locales dans le montage des projets permet un fort ancrage communautaire et facilite leur appropriation. CADEL bénéficie d'une expérience reconnue en matière de développement communautaire, antérieure aux financements du FFU, et avait déjà collaboré avec l'OIM en 2018 dans le cadre du projet ANRAZ^{xii} dans la région de Zinder. Selon l'approche de CADEL, six à sept bénéficiaires (migrants de retour et membres de la communauté hôte) sont sélectionnés pour former un groupement, et reçoivent une formation en vie associative et entrepreneuriat, permettant d'établir des règles claires de gestion du projet. Le groupe élabore trois plans d'affaires avec l'appui de CADEL et d'un comité municipal, et le meilleur est sélectionné en lien avec les priorités identifiées par la commune. Les bénéficiaires reçoivent ensuite une formation technique et leurs kits de démarrage. **Les groupements créés accèdent au statut de GIE, reconnu par l'Etat, ce qui constitue une initiative prometteuse, tout comme l'interaction étroite avec les membres de la communauté. Pour autant, le suivi limité des projets limite nécessairement leur durabilité.** Le statut de GIE permet aux bénéficiaires d'être éligibles à d'éventuelles aides supplémentaires, et l'implication des acteurs municipaux limite selon l'OIM les risques de revente des équipements et d'abandon des projets. Les comités municipaux et CADEL effectuent également un suivi des projets, mais celui-ci est de courte durée (environ un mois) ; en parallèle, l'OIM n'est en mesure d'effectuer qu'un suivi *ad hoc*, ses mouvements dans les régions étant compliquées par la dégradation de l'environnement sécuritaire dans le pays (voir section 3.4).

Les migrants situés hors des zones rurales concernées par les projets communautaires, vulnérables, ou non intéressés par ces opportunités peuvent bénéficier d'un appui pour le montage d'une AGR individuelle ou collective. Les plans d'affaires relatifs à ces AGR sont discutés et élaborés avec les assistants de réintégration, puis soumis à l'OIM pour validation en interne sur la base de plusieurs critères de sélection détaillés dans les POS 2 (expérience préalable du ou des migrant(s), correspondance avec des enjeux identifiés par la communauté, potentiel de création d'emploi, etc.). Si la majorité (157) des 195 répondants concernés ont reçu un appui au montage d'une AGR individuelle, les FGD conduits dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder suggèrent une perception chez les bénéficiaires selon laquelle l'OIM encourage de façon assez marquée le regroupement en projets collectifs, ce qui peut conduire à des frustrations chez les migrants de retour n'ayant pas d'affinités ou de désirs communs. Les 24 répondants participant à un projet collectif démontrent néanmoins un taux de satisfaction similaire à celui exprimé par le reste de l'échantillon.

Les répondants sont très largement satisfaits de l'appui à projets apporté par l'OIM, en dépit de délais importants dans la réception de cette assistance. Plus des trois quarts (76%) des répondants ont attendu le démarrage de leur AGR plus de trois mois après leur retour – la moitié d'entre eux ayant patienté plus de six mois. Si notre enquête suggère une légère amélioration des délais au cours des dernières années de mise en œuvre (figure 10), la lenteur du processus contribue à entretenir les frustrations des bénéficiaires espérant un soutien économique immédiat. Pour autant, la quasi-totalité (98%) des répondants appuyés se sont dit satisfaits ou très satisfaits de l'appui au montage de leur AGR. Tous ceux ayant reçu dans ce cadre une formation à l'entrepreneuriat (66) l'ont jugée pertinente et suffisante pour être en mesure de gérer son activité, et la quasi-totalité (94%) estiment leur activité rentable.



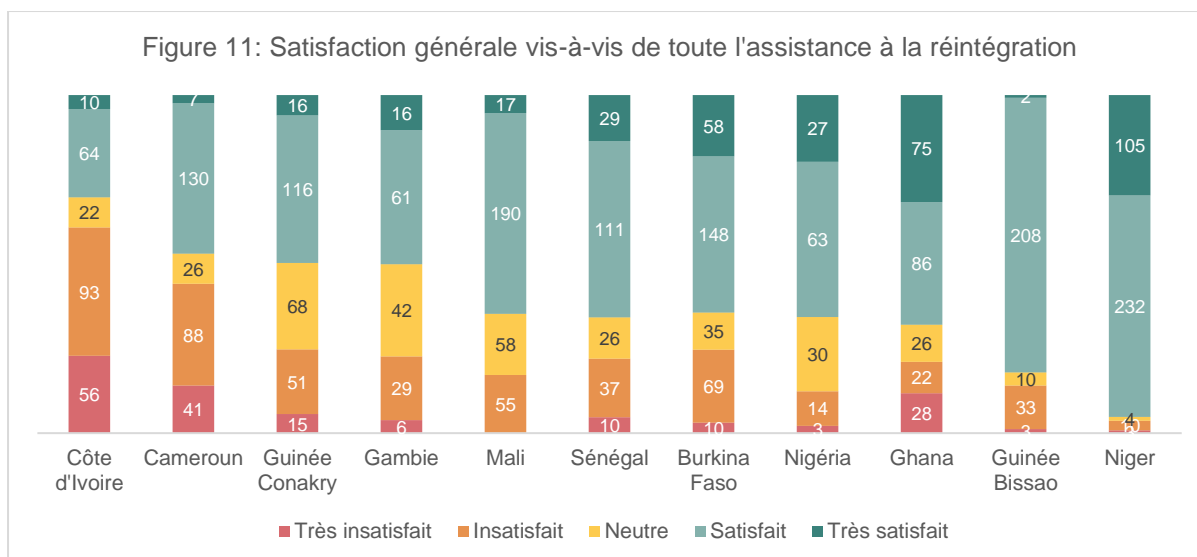
3.3.7. Perspectives

Les activités d'assistance à la réintégration des Nigériens de retour ont rencontré les mêmes obstacles que dans la plupart des autres pays de l'IC UE-OIM couverts dans le cadre de TPML. De nombreux Nigériens ont attendu plusieurs mois voire années avant le démarrage de leur assistance à la réintégration et les différents volets de l'assistance sont toujours gérés de façon centralisée par l'OIM. Si l'établissement de mécanismes de référencement pour les migrants de retour vers différents PMO financés par le FFU aurait pu permettre un allègement du travail de l'OIM Niger ainsi qu'une prise en charge plus efficace de certains bénéficiaires, aucun tel mécanisme véritablement fonctionnel n'était en place en janvier 2021 (voir section 3.3.4), avec seulement quelques contacts de migrants de retour partagés avec ENABEL dans la région de Zinder. Au-delà des difficultés rencontrées dans l'ensemble de la sous-région lors de l'établissement de tels mécanismes (politique stricte de protection des données de l'OIM, manque d'intérêt ou de correspondance dans les profils demandés par divers projets, décalage de calendriers, etc.), un rôle de coordination plus marqué de la part de la DUE aurait pu faciliter le processus.

3.4. IMPACTS DE L'ASSISTANCE A LA REINTEGRATION

3.4.1. Satisfaction générale vis-à-vis de l'assistance à la réintégration

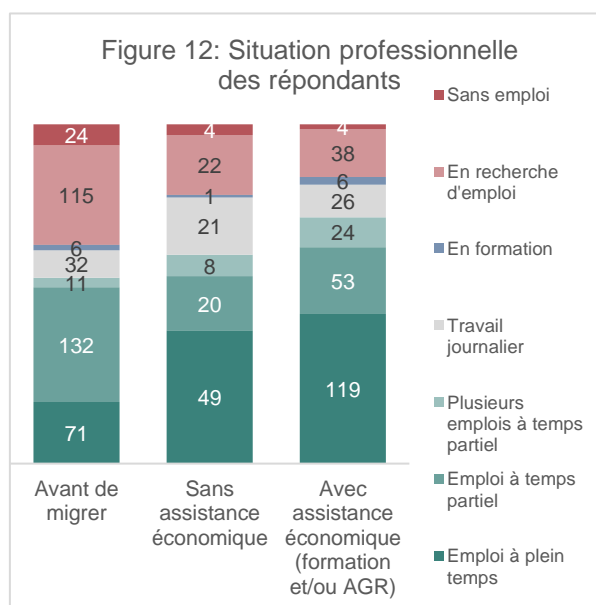
Les Nigériens de retour sont très largement satisfaits de l'assistance à la réintégration fournie par l'OIM, plaçant le pays en première position au niveau régional. Parmi les 353 bénéficiaires d'une assistance à la réintégration interrogés au Niger aux cycles 1 et 3, une très nette majorité (337) indique en être satisfaite (232) ou très satisfaite (105). Les principaux effets positifs associés à cette assistance mentionnés par les répondants sont un gain de confiance en soi (217 réponses), une situation financière améliorée (121) ainsi que des liens renforcés avec l'entourage (109), suggérant un impact multi-dimensionnel de l'assistance reçue. Au niveau sous-régional, le Niger se place en première place en matière de satisfaction générale vis-à-vis de toute l'assistance reçue (figure 11), ce qui rejoint les tendances très positives identifiées par l'OIM au Niger^{xiii}.



3.4.2. Situation professionnelle

La situation professionnelle des répondants paraît meilleure maintenant qu'avant leur départ. La large majorité (85%) des 385 répondants a déclaré être en activité lors de l'enquête du cycle 3, dont 43% à plein temps. Avant leur départ, plus d'un tiers (139) déclaraient être sans emploi et moins d'un cinquième (71) étaient employés à temps plein.

L'assistance à la réintégration semble améliorer la situation professionnelle des bénéficiaires. La proportion de répondants déclarant avoir un emploi à temps plein est légèrement supérieure parmi les 270 bénéficiaires ayant reçu une assistance économique (44%) que chez ceux n'en ayant pas bénéficié (39% – figure 12). Ceci peut s'expliquer par l'engagement dans un projet individuel, collectif ou communautaire auxquels les deux tiers des répondants ont indiqué consacrer l'intégralité de leur temps, et qui correspond pour la nette majorité (72%) à leurs aspirations professionnelles. Le fait que les trois quarts des répondants formés grâce à l'OIM travaillent dans le secteur de leur formation suggère un niveau de corrélation entre l'assistance reçue et l'alignement de la situation professionnelle des bénéficiaires à leurs aspirations. Enfin, la proportion de demandeurs d'emploi est également plus faible chez les bénéficiaires d'une assistance à la réintégration (15%) que ceux en attente d'assistance (21%).

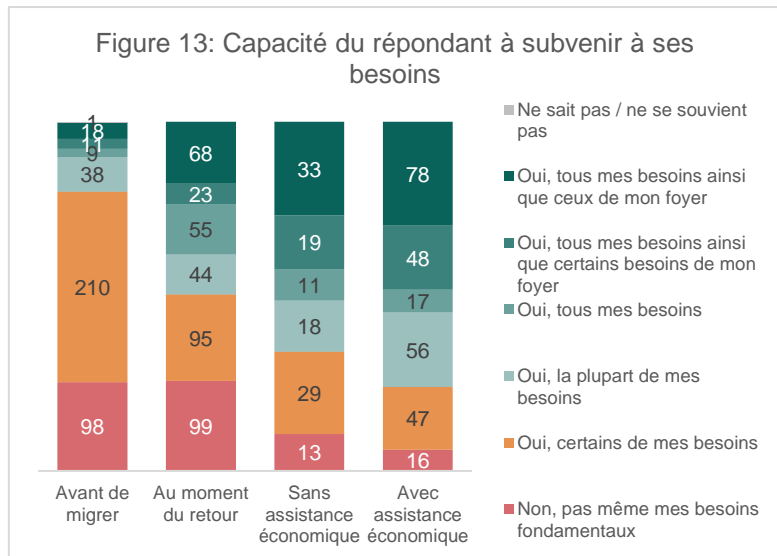


Le COVID-19 a eu un impact négatif sur l'activité professionnelle de près de la moitié des répondants. Parmi les 385 répondants interrogés à ce sujet début 2021, 175 ont fait état d'un tel impact. Si la plupart (145) ont rapporté un ralentissement temporaire de leur activité, 25 ont indiqué qu'elle s'était totalement arrêtée.

3.4.3. Autonomisation économique, réinsertion sociale et psycho-sociale

Plus des deux tiers (338) des 487 répondants interrogés par Altai Consulting sont satisfaits ou très satisfaits de leur situation financière actuelle, ce qui est nettement plus élevé que la moyenne

régionale, qui s'élève à environ un tiers des répondants. Plus des trois quarts (77%) des bénéficiaires d'une assistance à la réintégration ont déclaré que celle-ci avait contribué à améliorer leur situation financière, ce qui semble corroboré par l'étude de la capacité des répondants à subvenir à leurs besoins (figure 13). La proportion de répondants en mesure de subvenir à tous leurs besoins ainsi qu'à ceux de leur foyer augmente nettement entre le moment du retour (38%) et la période de l'enquête (55%)



pour ceux ayant bénéficié d'une assistance à la réintégration. Le fait qu'une tendance similaire soit observable chez ceux n'ayant pas reçu d'assistance économique (51% en mesure de subvenir aux besoins mentionnés) suggère qu'il est néanmoins difficile de corréler avec certitude cette amélioration à la seule réception d'une assistance à la réintégration. La proportion de répondants incapables de subvenir à leurs besoins de base reste néanmoins la plus faible (6%) chez ceux ayant reçu une telle assistance.

Le travail réalisé avec UNCDF afin de favoriser l'autonomisation économique des bénéficiaires d'ENABEL, SNV et AICS représente une piste intéressante à poursuivre dans l'optique d'une réintégration durable. En plus de modules d'éducation financière dispensés par des formateurs issus d'une institution financière locale partenaire de UNCDF, des comptes épargne sont ouverts aux noms des bénéficiaires afin d'y verser une partie des salaires perçus, notamment sur les chantiers HIMO, ce qui permettra de faciliter ensuite leur accès au crédit. Il est toutefois trop tôt pour juger des effets en termes d'autonomisation financière à long terme : début février 2021, seuls 710 jeunes (sur une cible de 2 800) avaient récemment commencé à bénéficier de tels services.

A l'enjeu d'autonomisation financière durable se superpose souvent la question de l'endettement des migrants qui ont, pour beaucoup, emprunté de l'argent à leur entourage afin de financer leur projet migratoire. Selon une enquête réalisée par l'OIM entre février et avril 2020 au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, au Sénégal et en Gambie, plus des deux tiers (68%) des migrants se sont endettés – de 511 EUR en moyenne^{xiv}, compromettant ainsi leur réintégration dans le pays d'origine. Les observations rapportées par nos enquêteurs au Niger rejoignent ces éléments, ainsi que les conclusions tirées par l'OIM au Mali^{xv} à propos de l'enjeu de la dette migratoire et son impact multi-dimensionnel, au-delà de l'aspect purement financier, sur la réintégration durable des migrants de retour. Les entretiens qualitatifs conduits au Niger suggèrent que **cette dette migratoire ne constitue pas une vulnérabilité seulement économique, mais également sociale et psycho-sociale**, en raison du poids moral et culturel qu'elle représente pour un migrant de retour ayant « échoué » dans son projet de migration.

Si les répondants rapportent peu de tensions avec leur communauté, les tensions vécues au sein de la famille sont plus fréquentes et peuvent refléter les enjeux associés à la dette migratoire. Notre enquête suggère une incidence faible des tensions avec la communauté (6%), en ligne avec les éléments évoqués par la majorité des acteurs rencontrés, à propos d'une stigmatisation moins marquée des migrants de retour au Niger par rapport au reste de la sous-région. Davantage de répondants (14%) ont signalé des tensions avec leur famille au moment de leur retour au Niger. Ce chiffre tombe à 10% après réception d'une assistance à la réintégration, ce qui peut potentiellement suggérer qu'une amélioration de la situation financière aurait permis d'apaiser certaines des tensions.

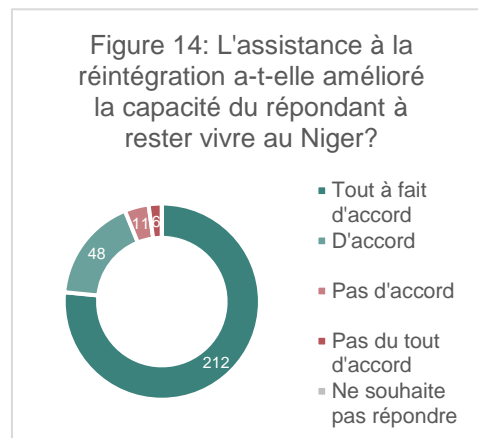
L'assistance à la réintégration améliore le bien-être psycho-social des répondants en tant qu'elle répond aux besoins principaux identifiés pour aller mieux (soutien financier / emploi mentionné par 85% des répondants). 83% attribuent des impacts positifs en matière de bien-être et confiance en soi à l'assistance à la réintégration. La même proportion estime que cette assistance a permis une diminution des sentiments négatifs ressentis par suite d'une expérience migratoire difficile.

3.4.4. Volonté de réémigrer

Une large majorité (80%) de répondants déclare qu'il est improbable ou très improbable qu'elle tente à nouveau de migrer de manière irrégulière à l'avenir. Les proportions sont similaires que les répondants aient ou non reçu une assistance économique (formation professionnelle et/ou appui à une AGR).

On note néanmoins que les trois quarts (209) des 277 ayant bénéficié d'une assistance à la réintégration interrogés au cycle 3 estiment que cette dernière a réduit leur désir de repartir, suggérant un impact positif du soutien principalement économique apporté dans ce cadre. Ceci semble également faire écho aux conclusions de l'enquête menée par l'OIM, mentionnée plus haut, qui indiquent qu'une proportion non négligeable (12%) des migrants endettés envisagent une nouvelle migration irrégulière afin de pouvoir rembourser leurs dettes.

La tendance est similaire en ce qui concerne une tentative de migration régulière, que 84% des répondants estiment improbable ou très improbable, indépendamment de leur réception d'une assistance économique. Plus des deux tiers (193) des bénéficiaires d'une telle assistance estiment que celle-ci a réduit leur désir d'une migration régulière. **De manière générale, la quasi-totalité (90%) des répondants rapportent que l'assistance à la réintégration a, selon eux, amélioré leur capacité à rester au Niger** (figure 14). Ce chiffre est supérieur à la moyenne régionale (76%).



3.5. SUIVI-EVALUATION (S&E)

Comme dans la plupart des pays couverts par TPML, le suivi-évaluation constitue l'une des faiblesses de l'action de l'OIM au Niger. Dans le cadre du suivi de l'assistance à la réintégration, l'OIM Niger travaille avec les outils harmonisés au niveau régional qui, s'ils sont appropriés et ont pour la plupart été développés en concertation avec les points focaux des missions OIM dans la sous-région, sont arrivés tard dans la phase de mise en œuvre des projets. Au-delà du manque d'anticipation, le démarrage des activités S&E en cours de mise en œuvre prive les agents OIM de l'opportunité d'affiner son approche dès le début du projet. En parallèle, le changement dans les dynamiques migratoires au Niger et la déclinaison de divers types d'assistance sous plusieurs projets (MRRM II, SURENI, top-up) ont conduit à deux révisions du cadre logique (février 2018 et juin 2019) ainsi qu'à une réallocation budgétaire (juin 2019), entraînant une modification des indicateurs et des cibles qui a compliqué la conduite des activités S&E au Niger. Par ailleurs, étant donné le redémarrage récent des activités de réintégration sur fonds du top-up, l'enquête de durabilité de la réintégration (prévue pour être administrée 12 à 18 mois après réception de l'appui) reste à effectuer pour de nombreux bénéficiaires.

Les contraintes imposées dans le contexte sécuritaire dégradé du Niger ont un impact significatif sur la conduite des activités S&E. L'obligation d'escorte pour les déplacements dans les régions contraint fortement les mouvements du personnel, avec un impact nécessairement négatif sur l'organisation des missions de suivi. Si l'OIM a pris l'initiative de faire déplacer certains bénéficiaires dans des villes pour maintenir une forme de suivi, cela n'a pas permis de compenser le nombre réduit de visites sur les lieux des projets. Une plus grande implication des partenaires de mise en œuvre de l'OIM (ex : CADEL, GEDD-Gao), dont le mandat se limite pour l'instant à un suivi immédiat et rapportage sur les projets financés, pourrait représenter une manière de pallier ce défi.

Si les restrictions liées au COVID-19 ont amplifié ce phénomène, elles ont en revanche créé l'opportunité d'effectuer des enquêtes sur l'assistance proposée dans les centres de transit de l'OIM, où certains migrants sont restés bloqués plusieurs mois. Une enquête sur la base d'un questionnaire développé par le bureau régional de l'OIM a été conduite dans les six centres de transit, auprès d'une centaine de bénéficiaires, afin de mesurer leur satisfaction vis-à-vis de la prise en charge. Altai Consulting n'a pas eu accès à ses résultats. **L'OIM Niger a également indiqué avoir amorcé un travail d'amélioration de la redevabilité** envers les bénéficiaires, en particulier au niveau des mécanismes de participation et/ou de rétroaction (boîtes à suggestions, traitement des plaintes, etc.) dans les centres de transit.

3.6. RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES ISSUES D'AUTRES PAYS

3.6.1. Recommandations

- **OIM : Continuer à améliorer l'exhaustivité et l'exactitude des informations transmises aux migrants en transit** avant leur retour volontaire assisté vers leur pays d'origine afin d'éviter au mieux la dissémination d'informations incorrectes à propos de l'assistance à la réintégration et de minimiser les potentielles frustrations chez les bénéficiaires.
- **OIM : Renforcer le système de détection des besoins en matière de soutien psycho-social** afin d'assurer que chaque migrant soit au courant de cette possibilité et puisse bénéficier d'une prise en charge adaptée à ses besoins.
- **OIM : Continuer et accentuer les efforts amorcés en matière de soutien social et psycho-social**, afin de lutter au mieux contre la stigmatisation que peuvent subir certains migrants de retour dans leur communauté, même si elle semble moins répandue au Niger que dans la plupart des pays de la sous-région.
- **OIM : Renforcer les approches innovantes, communautaires et par les pairs** en matière de soutien psycho-social afin de pallier le manque de capacités locales et nationales (ex : mentorat pour les plus vulnérables, mise en relation avec des associations locales d'anciens migrants, etc.)
- **OIM : Maintenir l'approche flexible lors des séances de conseil, prévue dans le cadre d'une réintégration centrée sur la personne**, limitant le nombre de participants dans les projets collectifs et en les réservant à des cas particuliers où les risques identifiés sont maîtrisés (projet nécessitant de la main d'œuvre et/ou des compétences multiples, migrants de retour de la même famille et/ou du même village, etc.)
 - o Promouvoir davantage de coordination entre PMO au niveau des phases de conseil et orientation pour faciliter/encourager les référencement et améliorer la visibilité des acteurs nationaux ;
- **OIM : Approfondir le travail amorcé en matière de mise en place de mécanismes de référencement de migrants de retour vers divers PMO** pouvant leur fournir une assistance à la réintégration dans le cadre de plusieurs programmes sur financement FFU. Envisager à la fois une meilleure flexibilité en matière de protection des données des bénéficiaires, ainsi que la poursuite d'une option 'allégée' impliquant une communication sur les projets sans partage de données (actuellement en cours entre l'OIM et la SNV par exemple).
- **OIM : Etoffer l'offre d'appui pour proposer des activités générant rapidement un revenu** (ex : cash for work), permettant aux bénéficiaires de commencer à rembourser leur dette et subvenir aux besoins immédiats de leur entourage, en attendant le démarrage de leur AGR.
- **OIM : Afin de renforcer la réussite des projets individuels, collectifs ou communautaires, les mesures d'atténuation suivantes sont envisageables :**
 - o Inciter les bénéficiaires à épargner une partie des *per diem* qui leur sont donnés pendant la formation pour compléter le kit d'installation et démarrer un fonds de

- roulement (possibilité de donner une subvention supplémentaire à ceux qui auront réussi à épargner un certain taux de leur pécule)
- Mettre en lien les différents projets pour créer des chaînes de valeur et des débouchés aux différents projets mis en œuvre (possibilité également de recycler les compétences d'un bénéficiaire qui souhaiterait changer de formation en cours de processus de réintégration)
 - Faciliter l'accès au financement (rapidité de remboursement et garanties), notamment pour les petites structures qui ont peu de fonds de roulement et de garanties financières
- **OIM : Renforcer les mécanismes de suivi des AGR appuyées** dans le cadre de la réintégration, qui semblent susciter un taux de satisfaction élevé chez les bénéficiaires, afin de capitaliser sur l'expérience accumulée et identifier les bonnes pratiques à répliquer
 - **OIM : Impliquer davantage les partenaires de mise en œuvre dans le suivi à moyen et/ou long-terme des projets communautaires** pour alléger la charge des agents S&E OIM et contourner l'obstacle posé par l'obligation d'escorte dans les régions. **Envisager d'avoir recours à un partenaire externe pour le suivi des AGR individuelles et collectives** situées dans des localités difficilement accessibles par le personnel de l'OIM (voir bonne pratique au Cameroun avec l'ONG PAARDIC).
 - **DUE/FFU : Envisager de revoir le positionnement de l'OIM dans l'assistance économique apportée aux migrants de retour et privilégier un dispositif de partenariats et référencement avec les acteurs spécialisés dans le domaine de l'emploi jeune sous l'autorité des agences nationales compétentes**, lesquelles auraient la charge de centraliser les informations, coordonner les acteurs et piloter le dispositif.
 - Promouvoir l'établissement d'un cadre de concertation et d'action sur les prochaines programmations, chargé de centraliser les études sur les filières porteuses et les opportunités professionnelles offertes par tous les programmes ;
 - Systématiser l'identification et l'exploitation des études sur les secteurs porteurs, l'emploi et la formation professionnelle conduites afin qu'elles renseignent la définition des programmations en fonction des besoins ;
 - Systématiser les efforts de cartographie des acteurs et programmes relatifs à la migration et à l'emploi afin d'identifier davantage les synergies possibles et d'accroître les opportunités pour les migrants ;
 - Décentraliser et déléguer aux agences pertinentes le pilotage de ce cadre de concertation et des mécanismes d'orientation des jeunes Nigériens ; promouvoir un renforcement institutionnel et une clarification des compétences des agences nationales qui pourraient piloter ce cadre de concertation ; accompagner, soutenir et renforcer la décentralisation de ces agences ;
 - Envisager la mise en œuvre d'un programme commun de l'OIM avec un acteur spécialisé dans la création d'emploi (ex : BM, BAD ; OIT).

Dans le cadre d'une augmentation des ressources allouées

- **OIM / DUE / FFU : Soutenir les initiatives permettant de mettre à profit le temps passé dans les centres d'accueil / de transit** dans lesquels certains migrants séjournent plusieurs semaines voire mois.
 - Envisager de **mettre à disposition des modules standardisés** (dans la sous-région) de quelques semaines, sur le thème 'compétences de vie' / 'réarmement moral' (compétences transférables) qui permettraient de gagner du temps lors du processus de réintégration ainsi que d'occuper les migrants souhaitant rester actifs lors de leur séjour dans ces centres. Ces modules pourraient être financés par le pays d'origine ou

sur des fonds régionaux et représenteraient les premières étapes du processus de réintégration.

- Même optique que les formations pré-départ déjà proposées par l'OIM Niger aux migrants dans le cadre d'un autre projet (sur financement FCDO).
- **FFU : Appuyer davantage les structures publiques d'emploi (ANPE)** afin de renforcer leurs capacités de prise en charge des migrants de retour. Envisager d'associer certains SPE plus performants, à la fois européens et d'Afrique du Nord (exploitation du créneau de coopération sud-sud) comme dans le cadre du projet Migr'Actions mis en œuvre par Pôle Emploi France dans certains pays de la sous-région (Ghana, Mauritanie, Sénégal).
 - L'OIM a déjà appuyé l'ANPE dans leur capacité globale de prise en charge des demandeurs d'emploi ; des discussions plus ciblées sur la prise en charge des migrants de retour sont en cours, selon l'OIM Niger.

3.6.2. Bonnes pratiques issues d'autres pays

- Au Burkina Faso, en Guinée, en Guinée-Bissau et au Nigeria, **fourniture d'un téléphone portable et d'une carte SIM** à tous les migrants de retour à leur arrivée dans le pays afin de garder contact avec eux plus facilement.
- L'OIM Mali a introduit un "**contrat d'adhésion**" afin d'expliquer l'étendue de l'aide à la réintégration et d'informer les bénéficiaires potentiels que ce soutien n'est pas (seulement) un droit mais qu'il s'accompagne également de conditions et d'obligations. En le signant, les migrants de retour s'engagent à fournir des informations personnelles exactes et à rester en contact avec l'OIM. Certaines ONG partenaires de l'OIM en **Côte d'Ivoire** ont introduit une "**lettre d'engagement**" similaire qui définit les règles et les engagements des participants pour les projets collectifs et communautaires. Cette approche favorise l'échange entre bénéficiaires et l'apparition d'une compréhension commune parmi eux.
- Au **Mali**, l'OIM a organisé un **exercice de simulation** à l'intention de son propre personnel de terrain et de ses gestionnaires de cas afin de révéler dans quelle mesure les objectifs du programme, les contraintes liées à la charge de travail ainsi que les idées préconçues et les attitudes du personnel avaient conduit à une communication plus directive/prescriptive que prévu **lors des séances d'orientation** avec les migrants de retour. À la suite de cet exercice, certains membres du personnel ont été remplacés afin de mieux axer les séances de conseil sur les souhaits et les besoins des migrants de retour.
- **Au Nigéria, en Gambie et en Côte d'Ivoire, l'OIM a facilité la mise en place de mécanismes de soutien psycho-social par les pairs** : des "groupes de discussion" ont été créés entre les migrants de retour récents et les migrants qui sont rentrés plus tôt. En Guinée, l'association nationale de migrants de retour OGLMI, créée avec le soutien de l'OIM, fournit également ce type de soutien par les pairs. Les migrants sont bien placés pour s'entraider en raison de leurs expériences communes, et cette approche d'auto-assistance favorise l'appropriation locale et réduit la dépendance vis-à-vis des capacités et des financements extérieurs.
- **Au Cameroun, l'OIM a offert à 15 agents du ministère de la Jeunesse six sessions de renforcement des capacités dans le but de les former à l'identification des besoins psychosociaux.** Comme ces 15 agents se sont consacrés au conseil en réintégration des migrants de retour, l'identification des besoins PSS a pu se faire à différentes étapes du processus de réintégration, et pas seulement à l'arrivée, car les besoins PSS peuvent évoluer avec le temps. Le ministère des Affaires Sociales a aussi dédié 4 de ses agents pour fournir aux migrants de retour un soutien social et psychosocial permanent. L'OIM a également essayé de s'appuyer sur les structures décentralisées du Ministère pour atteindre les bénéficiaires éloignés. Cette décision a été rentable pour l'OIM et a permis de renforcer l'appropriation nationale du soutien social et psychosocial.

- **Dans le cadre de la réponse COVID-19, l'OIM Mali, Côte d'Ivoire et Cameroun ont piloté** (et l'OIM Nigeria pilote actuellement) **un soutien inconditionnel monétaire dans le cadre de l'aide à la réintégration pour les migrants de retour qui n'avaient pas encore reçu d'aide à la réintégration.** Les montants et les modalités de l'aide monétaire diffèrent dans les trois pays. Par exemple, chaque bénéficiaire a reçu environ 450 EUR au Mali, deux fois plus en Côte d'Ivoire, et environ 1 220 EUR au Cameroun, dont 230 EUR peuvent être utilisés sans preuve d'utilisation / pièce justificative. En Côte d'Ivoire et au Cameroun, l'aide monétaire est accordée en deux versements, le second étant décaissé après vérification de l'utilisation adéquate du premier. Cette approche a permis de fournir l'aide à la réintégration économique de manière plus rapide, plus souple et plus adaptée aux besoins, tout en responsabilisant davantage les migrants de retour.
- **En Guinée, l'OIM a commandé un guide d'appui et de référencement** des institutions pertinentes vers lesquelles les gestionnaires de cas de l'OIM et les partenaires peuvent orienter les migrants de retour pour divers types de soutien et de services économiques, médicaux et psychosociaux. En **Gambie**, les PMO financés par le FFU sont allés plus loin et **ont piloté conjointement une plateforme de référence en ligne**, qui répertorie les services et les opportunités correspondant aux différents besoins des migrants de retour et facilite le processus de référencement entre eux et vers les acteurs externes.
- **En Guinée, la DUE organise des réunions mensuelles** au cours desquelles tous les PMO financés par le FFU et impliqués dans la programmation de la réintégration discutent de leurs approches respectives, des progrès réalisés et des leçons apprises, notamment sur la manière de surmonter les obstacles aux référencements.
- Au **Burkina Faso**, **l'OIM a engagé deux ONG pour renforcer le suivi terrain des migrants de retour** tout au long de leur processus de réintégration, en plus du travail des gestionnaires de cas de l'OIM. Ces ONG étaient en mesure de fournir une assistance supplémentaire aux projets de groupe et de transmettre ou de faire remonter les plaintes à l'OIM lorsque cela était nécessaire. Au **Cameroun**, **l'OIM a engagé une ONG locale pour mener des activités de suivi après la mise en œuvre du projet.** Cette décision a permis de surmonter les ressources humaines limitées de l'OIM qui entravent souvent la mise en œuvre efficace de ces activités. L'OIM a également encouragé les partenaires nationaux à mener des activités de suivi indépendantes sur leurs propres ressources.
- En **Guinée**, **l'OIM a mis en place des comités de suivi de proximité (CSP) et de coordination de la réintégration (Unités techniques)** actifs à plusieurs niveaux : national, régional jusqu'aux niveaux décentralisés/locaux, impliquant les autorités nationales et locales, afin de garantir une mise en œuvre et un suivi adéquat de l'aide à la réintégration en général, et des projets collectifs et communautaires en particulier. Ceci est d'autant plus pertinent que les migrants de retour guinéens sont géographiquement dispersés dans tout le pays, ce qui rend plus difficile le contrôle et le suivi des projets et cas individuels.

4. GOUVERNANCE DE LA MIGRATION AU NIGER

4.1. ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

4.1.1. Politique nationale migratoire

Bien que discontinu, le processus d'élaboration d'une politique nationale migratoire au Niger s'est déroulé de manière inclusive et est le résultat de la bonne coordination entre plusieurs projets d'appui à la gouvernance financés par l'UE et la GIZ. Le Comité Interministériel chargé de l'élaboration du Document de Politique Nationale de Migration (CIM) a été créé en 2007. Après un arrêt en 2014, principalement attribué à un leadership insuffisant et un manque de financements^{xvi}, l'appui financier et technique apporté par la GIZ à travers le projet « Appui-Conseil en matière de Politique de Migration » (APM) a permis de relancer le processus en 2017. Le CIM a notamment été divisé en six sous-comités (gouvernance, emploi, protection, diaspora, sécurité, migration interne / circulaire / de transit) chargés d'établir plusieurs analyses et diagnostics thématiques regroupés dans un rapport de synthèse, qui a servi de base de discussion lors d'ateliers décentralisés visant l'intégration de dynamiques et spécificités régionales au document final. Partant du principe que ce sont les collectivités territoriales et les acteurs locaux qui gèrent directement les conséquences de la migration sur le territoire et les communautés, la GIZ a rattaché un conseiller technique du projet ProGEM au CIM, pour accompagner le travail effectué lors des ateliers régionaux et associer les acteurs communaux au processus. Le comité a également reçu l'appui d'autres PMO – l'OIM a par exemple facilité l'organisation d'une retraite du CIM à Dosso en septembre 2017.

La nouvelle impulsion apportée au CIM s'inscrit dans un regain d'intérêt de la part des autorités nigériennes pour les questions migratoires depuis 2015, en particulier sous l'angle de la lutte contre la migration irrégulière. Ceci est notamment illustré par l'élaboration du Programme de Développement Durable pour la Prévention et la Lutte Contre la Migration Irrégulière (présenté par le Gouvernement nigérien lors du Sommet de La Valette), la promulgation de la loi 2015-36 relative au trafic illicite de migrants, ou l'adoption en 2018 de la Stratégie nationale de lutte contre la migration irrégulière. Les questions migratoires, historiquement traitées de manière transversale et/ou périphériques dans le cadre d'autres programmes sectoriels, sont progressivement remises au cœur des priorités gouvernementales, en particulier dans le contexte des défis sécuritaires liés au phénomène migratoire (ex : réseaux de criminalité organisée et de trafiquants – voir section 4.2.1) auxquels le Niger doit actuellement faire face sur son territoire.

La République du Niger a finalement adopté sa Politique Nationale de Migration (PNM) 2020-2035, assortie d'un plan quinquennal, en septembre 2020. La PNM repose sur trois axes stratégiques : exploitation des opportunités liées à la migration, protection et assistance aux migrants, et gestion des flux migratoires. Ce document stratégique constitue désormais un cadre légal qui permettra d'inscrire la dimension migratoire dans les futures politiques sectorielles ou transversales – telles que la politique nationale de l'emploi par exemple, en cours d'élaboration. Le projet APM a été prolongé de trois ans, afin de maintenir une continuité et appuyer le Niger dans la mise en œuvre de la PNM jusqu'en 2023. La GIZ appuie actuellement le Gouvernement à l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires (PAP) et travaille au renforcement des capacités nationales en matière de suivi et de pilotage de la mise en œuvre.

Malgré ces avancées, plusieurs acteurs rencontrés s'accordent sur le risque de confusion et chevauchement des mandats entre les multiples structures en lien avec la gestion des migrations au Niger. En parallèle du CIM, l'UE finance le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) depuis 2016, organe indépendant co-présidé par le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses et le ministère de la Justice. Son Secrétariat Permanent (SP/CCM) est assuré par la Direction des Migrations. Le CCM réunit biennuellement 25 représentants des institutions étatiques et non-étatiques, avec pour mission de

coordonner les actions de l'Etat et des PTF en matière de gestion des migrations. Sur demande de l'UE, la GIZ a soutenu la restructuration progressive du CCM dans le cadre du ProGEM, vers une division plus nette entre volet technique et volet politique. Un Groupe de Travail Technique sur la Migration (GTM), positionné sous le SP/CCM, a également été créé en 2019 et se réunit mensuellement à Niamey et Agadez avec un mandat de coordination opérationnelle, avec le soutien de l'OIM¹⁵.

4.1.2. Appui aux collectivités territoriales

Dans le cadre du ProGEM¹⁶, la GIZ a fourni un appui essentiel aux collectivités territoriales nigériennes, directement exposées aux conséquences de la migration mais disposant de ressources limitées pour y faire face. La diversité des défis rencontrés (pression sur les services de base, déstructuration du tissu social, impact sur l'économie, etc.) confirme la pertinence de travailler au niveau communal ainsi qu'avec les conseils régionaux d'Agadez, Tahoua et Zinder, en complément d'un appui déjà apporté au niveau national par plusieurs PTF – y compris à travers le projet APM. L'Action s'est déclinée en trois volets : création d'observatoires communaux (OC) soutenus dans l'analyse des conséquences de la migration afin d'identifier des solutions et mesures concrètes (infrastructures, formations, sensibilisation) – voir ci-dessous ; mise en place des mesures identifiées ; et cycle de capitalisation et d'échange avec le niveau national. Au total, 21 communes ont été appuyées et plus de 850 acteurs décentralisés ont été accompagnés et formés.

Dans une optique de durabilité, les OC représentent un atout que les communes pourront faire valoir dans leur recherche d'appuis additionnels auprès d'autres PTF. Les OC sont des groupes de travail composés d'acteurs locaux (mairie, services techniques, forces de sécurité, société civile, etc.) appuyés par un assistant technique GIZ, chargés de produire une réflexion sur les questions migratoires afin d'identifier des mesures concrètes mises en place sous le second volet du ProGEM. Sur décision de la GIZ, afin d'éviter la création de nouvelles structures permanentes nécessitant un financement continu, les OC constituent plutôt des outils de réflexion et d'analyse *ad hoc*, ayant vocation à être sollicités ponctuellement par les instances décisionnaires communales¹⁷. Selon la GIZ, certains PTF ont déjà indiqué leur souhait d'avoir recours aux OC, illustrant leur valeur ajoutée.

Le couplage entre l'appui apporté aux OC pour une meilleure analyse des conséquences du phénomène migratoire et le financement d'infrastructures au bénéfice des communes a permis de susciter un niveau d'intérêt élevé chez les acteurs ciblés. L'adoption d'une telle stratégie semble d'autant plus pertinente que les OC dépendent entièrement des ressources humaines locales ainsi que de la disponibilité et de la motivation des acteurs décentralisés. Si les élus de certaines communes au cœur des dynamiques migratoires (ex : zones aurifères) s'y impliquent naturellement, l'incitation liée à la réalisation d'infrastructures par la GIZ permet d'apporter une motivation supplémentaire, particulièrement efficace dans les communes rurales, dont les maires reçoivent en général moins d'appui que ceux des villes plus étendues. La flexibilité adoptée par le ProGEM vis-à-vis des enjeux abordés dans les discussions des OC et des mesures mises en place (infrastructures, formations, sensibilisation) a renforcé l'implication des acteurs communaux. Dans le cadre de l'Action, la migration a été considérée au sens large, permettant de se pencher sur des enjeux variés (santé, accès à l'eau, changement climatique, etc.) ayant un impact réel sur les communes d'intervention. La centaine d'infrastructures réalisées à la date de janvier 2021 recouvre des secteurs variés – hydraulique, santé,

¹⁵ Les données migratoires collectées par l'OIM Niger aux FMP d'Arlit et Séguédine, appuyés dans le cadre du projet MRRM II, sont partagées mensuellement avec des partenaires clés tels que la Direction des Migrations et le SP/CCM, afin d'informer les actions de ces derniers, notamment lors du processus d'élaboration de la PNM.

¹⁶ Le ProGEM fait partie des premiers projets FFU lancés au Niger en 2016 ; grâce à des financements additionnels, la période d'exécution a été prolongée jusqu'à fin 2021. L'équipe prévoit que toutes les activités soient terminées d'ici août 2021.

¹⁷ On note par ailleurs que les OC constituent des entités financées dans un cadre « urgent » : il existe des PDC et commissions sectorielles dans le CR, qui disposent de fonctions similaires. L'option des OC a été retenue car il était difficile de financer directement les CR dans la situation urgente de 2016.

éducation, commerce, administration, etc. – et les formations dispensées dans le cadre de l'Action en collaboration avec le CFGCT^{xvii} ont couvert des thèmes larges tels que « migration et développement » ou « gestion des ressources naturelles et migration ». Enfin, les thématiques abordées lors des activités de sensibilisation ont été plus ou moins directement liées à la migration, mais ont dans tous les cas permis d'initier des échanges au sein de la population (voir section 5.2).

La mobilisation réussie des collectivités territoriales sur les conséquences de la migration a permis d'initier une capitalisation au niveau régional et national, reflétée dans le processus d'élaboration inclusif de la PNM. Grâce à l'appui apporté par le ProGEM à la mutualisation des expériences dans les trois régions d'intervention dans le contexte de la gestion des conséquences locales de la migration, les représentants des collectivités (présidents des conseils régionaux) ont pu participer aux sessions du CCM en 2018 ; dans la même optique, l'Action a facilité la participation du SP/CCM et de la Direction des Migrations au deuxième cycle d'analyse des OC ainsi qu'aux rencontres de capitalisation des expériences afin d'apporter une perspective locale dans le cadre de l'élaboration de la PNM. L'ensemble des interlocuteurs interrogés à ce sujet confirme la pertinence du soutien fourni et la satisfaction des acteurs décentralisés ciblés par le projet, ce qui avait déjà été souligné dans l'évaluation à mi-parcours du FFU conduite en février 2020^{xviii}.

Des synergies ont été possibles avec le volet du projet DURAZINDER¹⁸ ciblant également les acteurs décentralisés, à travers un appui à la réactualisation des Plans de Développement Communaux (PDC) pour y inclure des enjeux liés à la migration et au changement climatique. ENABEL a encouragé l'utilisation des analyses produites par les OC pour alimenter la réflexion sur la réactualisation des PDC dans les communes appuyées par les deux PMO.

4.2. RENFORCEMENT DE LA GESTION SURE ET DURABLE DES MIGRATIONS

4.2.1. Appui à la Justice et à la Sécurité

Le projet AJUSEN, central dans le portefeuille du FFU au Niger (90 millions EUR¹⁹, soit quasiment un tiers des 279 millions EUR de financements engagés sur les projets nationaux), **vient répondre aux priorités de l'UE et de la partie nationale en matière d'appui à la justice et à la sécurité.** Au-delà des 80 millions EUR d'appui budgétaire associés à une meilleure gestion des finances publiques et au renforcement du développement des politiques de l'Etat en matière de justice, sécurité et migration, 10 millions EUR d'appui budgétaire complémentaire sont consacrés à deux volets d'assistance technique étudiés dans le cadre de TPML : un volet justice, mis en œuvre par l'AFD, et un volet sécurité, mis en œuvre par Civipol. Si les deux contrats ne sont pas en lien direct avec le phénomène migratoire, ils visent à renforcer les acteurs de la chaîne pénale et des forces de sécurité amenés à lutter contre les réseaux criminels organisés, la traite des et le trafic illicite de migrants.

Le volet justice mis en œuvre par l'AFD a subi une refonte organisationnelle majeure en 2020. Si certaines activités ont pu être menées (équipement de la cour d'appel de Niamey, organisation de quelques formations, etc.), **les capacités très limitées des partenaires nationaux et les obstacles rencontrés ont rendu une telle refonte indispensable.** Face aux difficultés de collaboration avec les personnels du ministère de la Justice (MJ), peu habitués à travailler avec les PTF, l'équipe du projet a fait le choix de l'efficacité au détriment d'une appropriation plus approfondie : le MJ conserve la maîtrise d'ouvrage du projet, mais n'est désormais plus responsable du portage des

¹⁸ Programme de création d'emplois et d'opportunités économiques à travers une gestion durable de l'environnement dans les zones de départ et de transit au Niger, mis en œuvre par ENABEL

¹⁹ Des fonds additionnels ont été ajoutés à deux reprises en cours de projet (40 millions EUR puis 20 millions EUR réorientés vers le projet dans le contexte du COVID-19), portant le budget total à 80 millions EUR au lieu des 30 millions EUR prévus initialement. 10 millions EUR d'appui budgétaire complémentaire sont divisés entre les contrats AFD et Civipol.

activités. En parallèle, sur recommandation du Garde des Sceaux depuis fin 2019, la composante d'appui institutionnel à l'ANLTP/TIM a été abandonnée, après que l'absence de coopération de celle-ci a été constatée par l'AFD (voir section 4.3.1), et corroborée par divers PTF au sein du Cadre de Concertation Etat/Partenaires sur la Justice et les Droits Humains au Niger. Une demande de réallocation des fonds destinés à l'ANLTP/TIM est en cours d'examen.

La qualité des formations dispensées par Civipol dans le cadre du volet sécurité du projet AJUSEN a permis un renforcement significatif des capacités des forces de sécurité intérieure nigériennes (gendarmerie, police, douanes, garde nationale). Les formations ont porté essentiellement sur la lutte contre les nouvelles formes de criminalité et ont progressé rapidement ; les interlocuteurs rencontrés en ont reconnu la pertinence et l'utilité, grâce à une approche pragmatique et axée sur la pratique. La composante gestion des frontières, en dépit d'un retard initial, a notamment permis de renforcer les capacités de la DST. Le volet d'appui-conseil à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Sécurité Intérieure – qui faisait partie des indicateurs associés au décaissement de l'appui budgétaire principal – a en revanche moins bien fonctionné, et la stratégie a été réalisée sans l'apport du projet par un comité *ad hoc* mis en place par le ministère de l'Intérieur.

La création d'une équipe conjointe d'investigation (ECI) pour la lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière, la traite des êtres humains et le trafic des migrants est pertinente dans le contexte nigérien. L'ampleur du phénomène migratoire et de ses conséquences en termes de réseaux criminels opérant au Niger, ainsi que le fort intérêt manifesté par la partie nationale – illustré par l'adoption d'une législation forte (loi 2015-36) en la matière, justifie l'intervention mise en œuvre par la FIIAPP visant à renforcer les capacités opérationnelles et judiciaires des services de la police nationale nigérienne impliqués dans la lutte contre les réseaux criminels organisés. L'ECI hispano-franco-nigérienne, mise en place début 2017, devait initialement être composée de 18 membres (trois policiers espagnols, trois policiers français, et 12 policiers nigériens). Etant donné les excellents résultats obtenus et la coopération efficace avec les autorités nigériennes, le projet a été prolongé jusqu'en 2022 et l'équipe comptait 41 membres (dont 35 policiers nigériens) en janvier 2021. Un partenariat avec une agence de communication est en cours afin de donner plus de visibilité aux résultats obtenus par l'ECI au Niger.

L'expérience positive de l'ECI créée en Mauritanie et les leçons apprises de son fonctionnement ont servi de base à l'établissement de l'ECI au Niger. L'ECI hispano-mauritanienne a été mise en place dans le cadre du Mécanisme de Réaction Rapide, lancé en 2006 en réponse à l'afflux massif de migrants vers les Îles Canaries transitant par Nouadhibou. Les interlocuteurs rencontrés en Mauritanie s'accordent sur le fait que cette ECI, qui facilite la collecte et l'échange de renseignements au niveau de Nouadhibou, constitue l'un des éléments essentiels de la coopération bilatérale avec l'Espagne en matière de lutte contre les réseaux criminels liés à l'immigration irrégulière (voir rapport TPML final Mauritanie). Si le mandat de l'ECI Niger – identification et interpellation de trafiquants, démantèlement de filières – est plus opérationnel, l'expérience mauritanienne a permis de dégager plusieurs enseignements répliquables dans le contexte du Niger : indispensable coordination avec les autorités politiques, policières et judiciaires, rotations limitées du personnel afin de capitaliser sur l'expérience et les rapports personnels directs, etc.

Les excellents résultats opérationnels obtenus par l'ECI Niger et la nature généralement transfrontalière des réseaux ciblés suggèrent qu'il serait intéressant d'envisager une réplique du concept d'ECI dans les pays voisins, permettant de donner une dimension régionale à ce genre d'initiative, grâce aux interactions entre les différentes équipes créées par rapport à des investigations touchant à des réseaux transfrontaliers. L'équipe du projet a indiqué travailler avec la NAPTIP et le NIS au Nigéria, dont les agents ont déjà la capacité d'échanger des informations. L'ensemble des acteurs interrogés souligne l'importance d'une meilleure coopération avec le reste des pays voisins, en particulier l'Algérie, la Libye et le Mali, dans une optique de démantèlement des filières criminelles transnationales.

Les interventions sur financement FFU dans le domaine de la justice et de la sécurité se sont déroulées en silo. Bien qu'ils fassent partie du même projet AJUSEN, aucune plateforme de coordination régulière n'existe entre l'AFD et Civipol, qui collaborent uniquement de manière ponctuelle. L'équipe de l'ECl et celle de Civipol n'ont pas non plus articulé leurs interventions. Si cela se justifie partiellement par la nature différente de leurs deux mandats, principalement focalisé sur les formations pour Civipol et sur l'appui opérationnel pour l'ECl, on note néanmoins l'absence d'une plateforme au sein de la DUE permettant d'organiser et de favoriser les synergies entre PMO.

4.2.2. Appui à la reconversion des acteurs de la migration irrégulière

En parallèle des mesures policières et judiciaires prises par le Gouvernement du Niger et appuyées par le FFU en relation avec la migration irrégulière, le Plan d'Action à Impact Economique Rapide (PAIERA – phases I et II) est venu proposer des mesures d'accompagnement pertinentes aux principaux acteurs des filières concernées. Les phases I et II de PAIERA sont composées de trois projets chacune (figure 15), dont la maîtrise d'ouvrage et le pilotage sont assurés par la HACP. Le premier volet, AGAPAIR, est centré sur les plans de reconversion et directement mis en œuvre par la HACP.

La reconversion des acteurs du trafic étant un sujet susceptible d'exacerber les tensions déjà fortes depuis l'entrée en vigueur de la loi 2015-36, AGAPAIR a constitué une phase pilote à partir de laquelle ont été tirés des enseignements pour la suite. L'organisation d'un dialogue politique inclusif a représenté la première étape difficile mais indispensable dans la mise en œuvre du projet. Un travail important a été fourni par la HACP pour expliquer le plan de reconversion aux autorités locales et régionales, afin d'obtenir leur soutien dans l'identification des candidats. Les trois communes les plus actives dans l'économie migratoire étant sans surprise Agadez, Arlit et Dirkou, 80% du budget d'intervention a été dédié à celles-ci.

L'élaboration et la validation des listes répertoriant les acteurs éligibles à la reconversion dans les 15 communes d'intervention a représenté un défi majeur. La décision conjointe HACP/UE d'exclure *de facto* les propriétaires de véhicules et chefs de ghettos (1 447 personnes), plutôt ciblés par des procédures judiciaires, a suscité d'importantes controverses au sein des pouvoirs publics de la région d'Agadez (Conseil régional, maires, etc.) trouvant cette décision contre-productive²⁰. L'équipe du projet estime également que certains acteurs ne se sont pas signalés par méfiance ou appréhension vis-à-vis du processus. En parallèle, malgré des efforts de la part de la HACP en matière de communication sur le renseignement des dossiers de subvention, le premier bilan d'AGAPAIR (juillet 2018) suggère une **confusion chez les candidats quant au processus de sélection, ayant contribué à renforcer la frustration chez les non-sélectionnés, ainsi qu'une impression de sélection aléatoire et/ou arbitraire.** Ce déficit de compréhension des critères d'éligibilité et du processus de soumission des demandes est reflété par les chiffres : sur les 5 118 individus éligibles, seulement 2 345 demandes d'appui à la reconversion ont été déposées, moins de la moitié (981) ayant par la suite été validées²¹ (voir tableau 1, annexe 6). **Les fonds alloués n'ont malheureusement pas permis de financer les plans de reconversion de la totalité des 981 acteurs éligibles et**

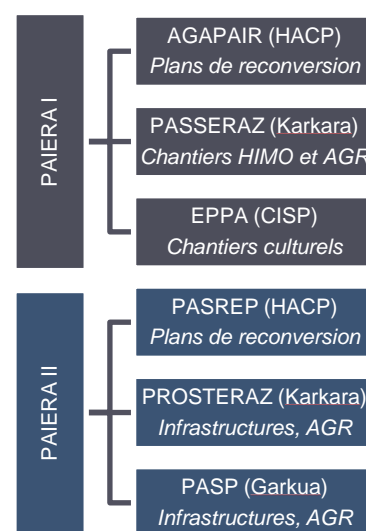


Figure 15: Structure du PAIERA

²⁰ Il a été considéré dans le cadre du projet que les propriétaires de véhicules ne constituaient pas les individus les plus vulnérables ; et il était politiquement/éthiquement difficile d'inclure les chefs de ghettos dans les programmes de reconversion.

²¹ S'expliquant également partiellement par le fait que les listes des éligibles ont été assez surestimées au démarrage du projet.

intéressés. Seules 294 demandes ont été financées, et 687 ont été placées en liste d'attente, portant ainsi atteinte à la crédibilité du programme auprès des populations concernées.

La coordination étroite avec des partenaires solides comme les ONG Karkara et CISP a permis d'élargir la cible de PAIERA en complémentant l'offre d'AGAPAIR. Dans six des 15 communes d'intervention dans la région d'Agadez, Karkara a ciblé les populations vulnérables qui malgré des liens indirects avec le trafic de migrants ne sont pas nécessairement éligibles aux plans de reconversion, pour le développement d'AGR individuelles ou collectives et la mise en œuvre de projets communaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Dans les neuf autres communes, CISP a également employé des jeunes sur des chantiers HIMO dans le cadre du projet EPPA. La répartition initiale des groupes cibles entre AGAPAIR, qui devait prendre en charge les acteurs de la migration (chauffeurs, passeurs, guides, etc.), et PASSERAZ, qui devait intervenir seulement au niveau des ménages vulnérables, a par ailleurs été reconsidérée face aux fonds trop limités alloués à la HACP, ne permettant de financer des plans de reconversion que pour 108 personnes. Karkara a donc pris en charge 186 bénéficiaires supplémentaires à partir de mi-2018.

Malgré un risque d'échec important, le projet AGAPAIR a renforcé la crédibilité de la HACP – et, en partie, de l'UE – auprès des acteurs politiques et anciens acteurs de la migration de la région d'Agadez. La question de l'existence d'une volonté réelle de reconversion chez les acteurs du trafic avait été soulevée dès le démarrage du projet. En dépit de l'augmentation des risques associés depuis la promulgation de la loi 2015-36, les activités liées au trafic restent très lucratives. De nombreux individus ne sont par conséquent pas prêts à les abandonner pour de petites AGR dont les revenus sont difficilement comparables : la subvention prévue est de l'ordre de 1,5 million FCFA (soit environ 2 300 EUR) par projet individuel. L'Action présentait donc des risques significatifs, en particulier en termes d'abandons en cours de route, de revente d'équipements, etc. Ces risques semblent avoir été minimisés, et les acteurs rencontrés ainsi que le bilan d'AGAPAIR conduit en juillet 2018 indiquent un retour positif de la majorité des bénéficiaires appuyés qui, s'ils ont subi une baisse de revenus significative, apprécient la tranquillité apportée par la transition vers une activité légale. Les promesses tenues dans le cadre de PAIERA ont permis à la HACP d'asseoir sa légitimité auprès des participants.

Un effort supplémentaire de suivi-accompagnement des projets financés aurait permis d'envisager un meilleur résultat en termes de durabilité. Le bilan de juillet 2018 met en lumière une solidité insuffisante des activités entreprises, partiellement attribuable à l'insuffisance des fonds initialement engagés, à l'absence de compétences techniques et/ou de gestion des bénéficiaires, à la nature des AGR demandées par les bénéficiaires (large majorité de petits commerces, risque de marché saturé) ainsi qu'au contexte local (manque d'infrastructures publiques de base) dans certaines zones. Comme pour les projets de réintégration des Nigériens de retour (voir section 3.3.6), ces obstacles appellent à un suivi rapproché des projets de reconversion, de la part des PMO et/ou des pouvoirs publics, qui n'a pas été mis en place lors de la phase pilote. Un suivi plus régulier est néanmoins prévu dans le cadre de la phase II (voir ci-dessous) ; il serait intéressant que les bénéficiaires de la phase pilote situés dans les mêmes localités puissent également en bénéficier.

Malgré le déblocage de fonds additionnels pour la poursuite de l'intervention, ceux-ci ne permettront pas de satisfaire la demande élevée d'appui à la reconversion dans la région d'Agadez. La seconde phase du Plan de reconversion (PAIERA II) a débuté en décembre 2019, pour une durée de trois ans. La maîtrise d'ouvrage et le pilotage sont assurés par la HACP, également en charge de la mise en œuvre du PASREP qui prend la suite d'AGAPAIR. PAIERA II inclut deux projets supplémentaires, mis en œuvre par les ONG Karkara et Garkua (figure 15) dans les régions d'Agadez et de Zinder. Après réexamen des 687 demandes en attente, 562 dossiers ont été retenus pour appui par le PASREP. Selon la présentation effectuée lors du premier COPIL en novembre 2020, les ressources allouées permettront de prendre en charge 497 des 562 demandes éligibles. En plus des 65 restantes, placées sur une nouvelle liste d'attente, plus de 4 000 acteurs attendent toujours leur opportunité de reconversion^{xix}, renforçant l'importance d'un plaidoyer renouvelé pour le financement de programmes similaires.

4.3. GOUVERNANCE DE LA PROTECTION, DU RETOUR ET DE LA REINTEGRATION

4.3.1. Protection

Les POS et protocoles d'entente signés par l'OIM avec plusieurs partenaires institutionnels et techniques ont permis la mise en place de mécanismes de référencement fonctionnels dans le domaine de la protection.

- Certains accords avaient déjà été signés sous le projet MRRM II : POS tripartites avec le HCR et le Gouvernement du Niger pour la prise en charge des demandeurs d'asile (2017), protocole d'entente avec l'ANLTP/TIM pour la prise en charge des victimes de traite (2017), accords avec la Direction de la protection de l'enfance au sein du MPFPE²² et avec le cabinet des juges de mineurs (2018).
- Sous le projet SURENI, l'OIM a continué de développer de tels mécanismes, notamment avec l'UNICEF pour le référencement des ENA (2018, et signature en 2020 de POS tripartites avec le Gouvernement du Niger pour la prise en charge de ces cas) et avec l'ONG COOPI pour les migrants ayant un besoin de suivi en santé mentale.
- En parallèle, dans le cadre du MRRM, des POS relatives aux recherches et sauvetages et aux opérations de secours humanitaires (2017) ont été développées. Un manuel relatif au mécanisme MRRM, incluant des sections relatives à la protection des migrants, au retour volontaire, à la réintégration et à la gestion de l'information, a également été élaboré par l'OIM Niger – Altai Consulting n'y a néanmoins pas eu accès.

Malgré l'appui apporté par l'OIM et d'autres PTF, les capacités de certaines structures nationales à assurer la prise en charge des migrants vulnérables restent inégales. Les agents de l'ANLTP/TIM ont bénéficié de formations dispensées par l'OIM sur divers sujets : identification, référencement et assistance aux migrants vulnérables, concepts de base en matière de traite et de trafic, cadre juridique et institutionnel au Niger, rôle du mécanisme MRRM en matière de lutte contre la traite des personnes, etc. L'OIM a également soutenu l'ouverture d'un centre d'accueil pour les victimes de traite à Zinder en 2019²³. Le centre est géré par du personnel de l'ANLTP/TIM, mais son fonctionnement et son entretien sont toujours intégralement financés par l'OIM. Enfin, si l'appui matériel fourni par l'OIM pour assurer l'opérationnalisation des bureaux décentralisés de Koni et Diffa a permis de renforcer l'empreinte territoriale de l'agence, on note que les bureaux initialement ciblés par cette initiative étaient ceux d'Agadez et Niamey, et que cette modification a eu lieu sur demande de l'ANLTP/TIM en raison du chevauchement des appuis apportés par d'autres PTF à ses bureaux. Ceci, ainsi que les entretiens conduits avec plusieurs de ses membres à Niamey, **rejoint les indications de plusieurs acteurs interrogés à propos de cette agence, qui semble recueillir une multiplicité d'appuis** de la part de divers PTF (OIM, UNODC, AFD, EUCAP Sahel, ICMPD, etc.), **n'ayant pas encore conduit au développement d'une véritable expertise et capacité à prendre en charge son public cible de façon relativement autonome, soulevant la question de la pertinence et durabilité de tels appuis.** Dans un bon exemple d'adaptabilité programmatique, l'AFD a d'ailleurs supprimé fin 2019, sur suggestion du Garde des Sceaux, sa composante d'appui institutionnel à l'ANLTP/TIM prévue dans le cadre du projet AJUSEN face aux difficultés rencontrées dans sa coopération avec l'agence. L'ECI Niger ne travaille pas non plus avec l'ANLTP/TIM, mais seulement avec un pôle judiciaire spécialisé au niveau du parquet.

²² Le MPFPE a bénéficié d'un soutien important dans son mandat de protection des enfants migrants de la part de l'OIM (sur fonds non-FFU), ayant notamment permis l'ouverture d'un Centre pour la prévention, la promotion et la protection des enfants (CEPPP) dans la région de Zinder, dont bénéficient les enfants pris en charge dans le cadre des actions étudiées ici.

²³ Un deuxième centre à Niamey était prévu, mais les bénéficiaires sont pour l'instant hébergés dans les centres de transit de l'OIM en attendant qu'un bâtiment soit mis à disposition par les autorités

En dépit des efforts fournis par l'OIM pour renforcer les capacités nationales en matière de gouvernance migratoire et de protection des migrants, l'objectif d'un transfert du mécanisme MRRM aux autorités nationales reste lointain. Comme évoqué, l'OIM s'est efforcée de renforcer les capacités nationales sur plusieurs volets du projet MRRM II (signature de protocoles d'accord avec les institutions étatiques, formations, appui matériel, soutien aux organes de concertation sur la migration, élaboration de POS, etc.), qui s'inscrit dans le cadre plus général du mécanisme MRRM visant à soutenir la réponse du Niger aux flux migratoires complexes qui traversent son territoire. Dans une optique de capitalisation sur les leçons apprises et d'évaluation des capacités nationales à prendre le relai dans la gestion du MRRM, deux documents ont été élaborés en 2019 par l'OIM : une Cartographie des capacités opérationnelles des structures nationales dans la gestion de la migration au Niger, et une Stratégie de transfert du MRRM aux acteurs étatiques (horizon de mise en œuvre : 2019-2021). **Si ce dernier document traduit la volonté partagée de l'OIM, des bailleurs de fonds et de l'Etat du Niger de pérenniser les activités de protection et d'assistance aux migrants, ledit transfert était encore loin d'avoir lieu lors des entretiens conduits en janvier 2021.** Malgré un intérêt fort de la part des acteurs nationaux pour certaines activités centrales à la protection des migrants, telles que les opérations SAR, celles-ci requièrent des moyens financiers et matériels importants et restent pour l'instant intégralement financées par l'OIM malgré une implication de la Protection Civile. C'est la même chose pour les centres de transit, dont la gestion intégralement internalisée par l'OIM Niger réduit encore les possibilités d'appropriation et de transfert fluide vers les acteurs étatiques.

Au-delà des obstacles mentionnés, il existe un décalage de perception entre la partie gouvernementale et l'OIM au Niger vis-à-vis de ce qui constitue une assistance nécessaire ou superflue à apporter aux migrants, en particulier aux non-nationaux. La fourniture d'une assistance complète (alimentaire, psycho-sociale, médicale, etc.), considérée par l'OIM comme indispensable dans une perspective de sauvegarde des droits et de la dignité des bénéficiaires dans des conditions souvent extrêmement difficiles, à des migrants étrangers semble dans une certaine mesure être perçue comme inadéquate voire injuste par les autorités nigériennes compte-tenu des besoins d'assistance d'une grande partie de la population locale. Les interlocuteurs rencontrés soulignent également que l'OIM Niger assiste de nombreux ressortissants de la CEDEAO, dont les documents de voyage leur permettent – au moins théoriquement²⁴ – de se déplacer librement dans le pays, et ainsi de continuer leur parcours migratoire vers la Libye ou l'Algérie après avoir bénéficié d'une assistance en cours de route²⁵. Couplée à des capacités limitées et à une absence de moyens pour prendre en charge les flux importants de bénéficiaires, cette perception d'une assistance peu utile voire « de luxe » présente selon l'OIM un risque d'abaissement marqué de la qualité de l'aide disponible en cas de futur transfert des responsabilités aux acteurs nationaux.

4.3.2. Retour et réintégration

Les POS régissant le cas du Niger comme pays d'accueil et de transit (« POS 1 ») et de retour (« POS 2 ») ont été validées en mai 2019 à la suite d'un processus consultatif avec les principales parties prenantes du processus d'ARVR. Les deux documents, qui ont réuni les contributions de 26 partenaires identifiés par l'OIM et le SP/CCM, détaillent l'aide au RVA fournie aux migrants en transit au Niger, l'assistance à l'arrivée et à la réintégration fournie aux Nigériens de retour, ainsi qu'aux bénéficiaires retournant dans les pays hors fenêtre SLC de l'IC UE-OIM (section 3.2.2).

²⁴ Le Protocole sur la libre circulation des personnes dans l'espace CEDEAO (1979) reste encore partiellement appliqué, et l'adoption de la loi 2015-36 est venue compliquer davantage la circulation en particulier dans la région d'Agadez. Plusieurs interlocuteurs rencontrés par Altai Consulting ont indiqué à cet égard que les blocages au niveau d'Agadez venaient compliquer les activités de protection en raison de la réorientation des flux migratoires vers des itinéraires plus dangereux.

²⁵ Les entretiens qualitatifs conduits auprès de plusieurs migrants étrangers en transit à Niamey (février 2021) par notre équipe d'enquête corroborent cette affirmation : plusieurs ont indiqué que leur séjour au Niger constituait une opportunité de bénéficier d'une assistance (alimentaire, médicale) en attendant de pouvoir reprendre la route quand une occasion favorable se présentera.

Les interlocuteurs rencontrés ont unanimement reconnu l'utilité et la pertinence d'un tel document, qui a aidé à clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes impliquées.

Si la partie gouvernementale est davantage concernée par et impliquée dans le processus de retour et de réintégration des Nigériens, la majorité des activités restent centralisées au niveau de l'OIM, permettant difficilement d'envisager une prise en charge durable en l'absence de financements additionnels. Comme évoqué plus haut, le Gouvernement du Niger a participé à l'organisation de plusieurs vols charters permettant de rapatrier des Nigériens depuis la Libye, plusieurs structures étatiques sont mobilisées lors de la réception des Nigériens de retour, l'adoption des POS régissant l'ARVR au Niger comme pays de retour a permis de clarifier les rôles et responsabilités des parties prenantes dans la réintégration des nationaux, et des activités de renforcement de capacités²⁶ ont été conduites par l'OIM dans le cadre de plusieurs projets hors FFU. Pour autant, les structures étatiques ayant un mandat d'insertion professionnelle, de formation technique et/ou de création d'emploi ont été peu mises à contribution dans la réintégration des migrants de retour au Niger, résultant en un processus quasi-intégralement porté par l'OIM et quelques partenaires non-étatiques²⁷. Une continuation de la prise en charge par la partie nationale semble irréalisable en l'absence de nouveaux financements.

4.4. RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES ISSUES D'AUTRES PAYS

4.4.1. Recommandations

- **HACP : Poursuivre les actions engagées en matière de reconversion des acteurs du trafic lié à la migration irrégulière.** Dans le cadre de nouvelles phases du PAIERA, les mesures suivantes pourraient être envisagées afin de préserver le capital de crédibilité acquis par le projet :
 - Clarifier et communiquer davantage sur le processus de sélection des bénéficiaires ainsi que sur les critères d'éligibilité afin de minimiser les frustrations associées au dépôt des candidatures.
 - Prévoir un budget permettant un accompagnement et un suivi renforcé de manière à apporter l'appui technique nécessaire à une meilleure durabilité des AGR financées. L'intégration d'un module de formation en gestion d'entreprise permettrait également de consolider les AGR appuyées et de mieux les intégrer dans le tissu économique local.
 - Associer les bénéficiaires à l'étape d'achat des kits afin d'encourager une meilleure adhésion au processus et minimiser les risques de plaintes associés à la qualité / la pertinence du matériel acheté. Lorsque le contexte le permet, favoriser les procédures d'achat direct des kits par les bénéficiaires, plutôt que les acquisitions sur appel d'offres qui ralentissent le processus. Afin de minimiser le risque associé à la distribution de cash, un système de vouchers pourrait être envisagé.
 - Envisager d'inclure davantage de communes situées sur les nouvelles routes migratoires, où un potentiel de reconversion significatif pourrait être identifié par la HACP à travers une nouvelle phase de dialogue politique.

²⁶ Un travail important a également été effectué en matière d'appui à la collecte et analyse des données migratoires, à la fois dans le cadre du projet MRRM II (mise en place de deux FMP à Arlit et Séguédine en 2016, ainsi qu'à Maradi, Tahoua et Zinder en 2018) et dans le cadre du volet Niger de l'IC UE-OIM qui possède également une composante collecte des données (appui aux FMP existants, identification de nouveaux points de suivi, et établissement de 10 points d'information additionnels dans les régions d'Agadez, Tahoua et Zinder. On note également qu'en complémentarité des activités de suivi des flux migratoires soutenues par les projets étudiés, la maintenance des FMP existants est financée depuis fin 2018 par un projet DFID.

²⁷ Selon l'OIM, une formation sur le manuel de réintégration OIM à destination des autorités notamment locales est prévue pour la fin mai 2021 (retardée à cause des restrictions liées à la pandémie de COVID-19).

- Continuer le plaidoyer pour le déblocage de nouvelles phases permettant de répondre à la demande soutenue en matière de reconversion dans les régions ciblées.
- **HACP : Continuer à évaluer l'impact dans la durée des programmes de reconversion financés** dans la région d'Agadez et la stabilisation financière / professionnelle des bénéficiaires ainsi que l'intégration de leurs activités dans le tissu économique local.
- **OIM : Continuer les efforts entrepris en matière de transfert de la gestion du MRRM aux autorités nigériennes**, en travaillant à une appropriation graduelle des différentes composantes du mécanisme via une capitalisation sur les documents stratégiques élaborés à cet effet au cours des dernières années de mise en œuvre.
- **OIM : Capitaliser davantage sur des structures existantes afin de réduire l'internalisation des différentes composantes de l'assistance à la réintégration.** Les ministères techniques pourraient être mis davantage à contribution par exemple au niveau des séances d'orientation professionnelle et de l'achat des kits de démarrage d'AGR ; le suivi-accompagnement pourrait être partiellement délégué à une ONG, comme le montre l'exemple du Cameroun.
- **DUE/FFU : Renforcer l'appui apporté aux PMO en matière de coordination et d'établissement de synergies entre les différents programmes.**
- **DUE/FFU : Ré-évaluer la pertinence du soutien apporté à des agences comme l'ANLTP/TIM** en conduisant une étude plus approfondie sur les capacités, les financements et l'organisation interne de cette agence, afin de minimiser les risques associés à un appui ne s'inscrivant pas dans une optique de durabilité.
- **DUE/FFU : Continuer à financer des initiatives à fort ancrage local (ProGEM) et à haut potentiel de crédibilité (PAIERA)** fortement appréciées par la partie nationale ainsi que par les acteurs décentralisés.
- **DUE/FFU : Doter des projets pertinents comme l'ECl d'une dimension régionale** en répliquant le concept dans les pays frontaliers, permettant une appréhension transfrontalière des filières de traite et de trafic illicite de migrants qui opèrent généralement à cheval sur plusieurs pays de la sous-région. Encourager la coopération avec des agences nationales telles que la NAPTIP ou le NIS (Nigéria) afin d'établir des procédures communes et de fluidifier l'échange de renseignements.

4.4.2. Bonnes pratiques issues des autres pays

- **Au Cameroun, l'OIM a activement impliqué les autorités nationales dans la fourniture de l'aide à la réintégration.** Quatre groupes de travail techniques ont été créés sur l'assistance à l'arrivée, la réintégration, la sensibilisation et la collecte de données, dont les membres incluent tous les ministères concernés. Cette approche soutient l'appropriation par le gouvernement et réduit sa dépendance vis-à-vis des financements et des capacités externes.
- **Au Nigeria, l'OIM a délégué une partie du processus de réintégration et des responsabilités de gestion des cas au gouvernement et aux ONG partenaires.** L'orientation professionnelle, la formation aux compétences commerciales et une première session de groupe d'assistance psychosociale sont mises en œuvre par des ONG et des entités gouvernementales formées et supervisées par l'OIM et déployées dans les principales zones de retour. Des "équipes d'experts en gestion de cas" formées par l'OIM et composées de personnel du gouvernement et d'ONG conseillent les migrants sur leurs plans de réintégration et d'affaires. Cinq ONG ont été chargées d'assurer la réintégration de 300 migrants de retour chacune. Enfin, l'OIM a formé des "équipes d'experts en suivi et évaluation" composées de membres du gouvernement et d'ONG qui, avec le personnel de l'OIM chargé du suivi et de l'évaluation, mettront en œuvre le suivi de la réintégration et les enquêtes de durabilité.

5. SENSIBILISATION

5.1. OBJECTIFS ET APPROCHES

5.1.1. Aperçu des projets à volet sensibilisation

	OIM	GIZ (ProGEM)
Localisation	Niamey ; régions d'Agadez et de Tahoua	Agadez, Tahoua, Zinder (21 communes)
Groupes cibles	Migrants en transit, communautés hôtes	Population résidente ; retournés, déplacés, migrants
Objectifs	Informers sur la migration sûre, les dangers des routes migratoires et les possibilités d'assistance, encourager la cohésion sociale	Favoriser la cohésion sociale / le vivre-ensemble
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de proximité à travers les Mobilisateurs Communautaires (MC) et les Bureaux d'Ecoute et d'Orientation (BEO) - Festival du film sur la Migration - Caravane de sensibilisation - Réseaux sociaux, radios communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Tournées de théâtre-forum - Organisation de dialogues / fora dans les communes - Sous-projet : migration féminine à Zinder - Radios communautaires

5.1.2. Enquête sur les activités de sensibilisation

Contrairement à la plupart des autres pays inclus dans le champ d'étude de TPML, aucune enquête n'a été conduite auprès d'individus exposés à des activités de sensibilisation mises en œuvre par les PMO concernés au Niger, pour les raisons suivantes :

- **Groupes cibles** : de nombreuses activités de sensibilisation menées par l'OIM au Niger s'adressent aux **migrants étrangers en transit** dans le pays. Par nature, ceux-ci sont très **mobiles** et il est par conséquent très probable qu'ils aient changé de localisation depuis leur dernière exposition à une activité de l'OIM, même si celle-ci a eu lieu récemment. Par ailleurs, ces migrants se trouvant souvent en situation irrégulière au Niger, ils ne sont **pas facilement accessibles** et disposés à répondre à une enquête.
- **Thèmes abordés** : si certains thèmes communs à la sous-région – notamment les risques et dangers existant sur les routes migratoires – sont abordés lors des activités, une partie significative des informations communiquées aux migrants a trait à l'assistance que propose l'OIM dans ses centres de transit et aux options de RVA, ce qui est spécifique au Niger et aurait empêché une compilation des données à l'échelle régionale. C'est également le cas pour les activités mises en œuvre dans le cadre du ProGEM, spécifiques aux contextes communaux. Les opportunités d'emploi et/ou de formation professionnelle au Niger ne sont par ailleurs que très peu évoquées en raison des profils auxquels s'adressent les activités de sensibilisation.

5.2. CONCEPTION ET CIBLAGE

L'OIM s'est efforcée d'établir une stratégie globale de sensibilisation au Niger, afin de minimiser les risques associés au déploiement de campagnes ponctuelles dépendantes des bailleurs. Dès 2016, l'OIM Niger a adopté une stratégie de sensibilisation innovante, dont le cœur du travail repose sur une cinquantaine de mobilisateurs communautaires (MC) qui effectuent des sorties journalières au contact des migrants. Ces MC sont actuellement répartis dans sept BEO, ouverts progressivement et placés à des points stratégiques le long des routes migratoires : Agadez (2016), Arlit (2017), Dirkou (2017), Niamey (2018 – figure 16), Assamaka et Séguédine (2019, bureaux 'satellites' d'Arlet et de Dirkou), et Tahoua (2020, ouvert en réponse à la réorientation des routes migratoires à l'intérieur du pays). L'ouverture et les activités de ces BEO ont d'abord été financées sur le projet MRRM II, puis par l'Initiative Conjointe UE-OIM à partir d'août 2018²⁸.



Figure 16 : BEO de Niamey, janvier 2021

En plus de ce réseau permanent, l'OIM a organisé deux principales activités de sensibilisation sur financement FFU au Niger²⁹: une caravane intitulée « *In Da Na Sa'ni* » (« Et si j'avais su », en hausa) qui a ciblé les zones à forte concentration de migrants en avril 2019, ainsi que le Festival International sur la Migration en 2018 et 2019. Un travail régulier est également effectué en partenariat avec plusieurs radios communautaires, et des journées de sensibilisation ont lieu de façon mensuelle dans chaque centre de transit.

Compte tenu des dynamiques migratoires spécifiques au Niger, les messages de sensibilisation véhiculés par l'OIM ont ciblé les migrants en transit. Comme précisé plus haut, l'essentiel de l'information disséminée par les MC concerne la migration sûre, les dangers existant sur les routes migratoires, ainsi que l'assistance offerte par l'OIM (assistance directe en centre de transit, référencement vers des structures médicales et/ou des PTF tels que le HCR, organisation de RVA). Ni les MC ni le personnel des centres de transit ne communiquent de façon très détaillée à propos des opportunités de réintégration dans les pays d'origine, afin de ne pas créer d'attentes trop élevées chez les migrants. Des débats et discussions avec la communauté sont également organisés pour favoriser la cohésion sociale, et l'OIM communique sur la libre circulation dans la CEDEAO ; toutefois, la majorité des migrants en situation irrégulière n'étant souvent pas en possession de documents prouvant qu'ils sont ressortissants CEDEAO, la portée de cette information reste nécessairement limitée.

L'OIM a adopté une approche multi-canaux pour disséminer ces informations, qui multiplie les occurrences d'exposition aux messages et est susceptible de renforcer l'impact de la sensibilisation. Les interactions des migrants avec les MC effectuant des sorties dans les lieux en lien avec la migration (ghettos, gares, etc.) sont multifformes : distribution de brochures sur la migration informée en anglais et en français (environ 20 000 copies distribuées sous MRRM II et SURENI), utilisation de posters, matériel audiovisuel, dossiers d'information (statistiques et photographies), témoignages, etc. La caravane « *In Da Na Sa'ni* » a inclus des ateliers musicaux, des reportages diffusés à la télévision et à la radio, un feuilleton radiophonique, des débats radio, etc. Une présence régulière est par ailleurs assurée sur les réseaux sociaux afin de maximiser la portée des informations.

²⁸ L'IC UE-OIM ayant également une composante dédiée à la sensibilisation, l'activité d'appui à au moins trois BEO dans les pays d'origine initialement prévue dans le projet MRRM II a été supprimée par suite d'une révision du cadre logique du projet, et les fonds réalloués au profit des BEO du Niger.

²⁹ Co-financement par l'Agence danoise pour le développement international (DANIDA) et l'IC UE-OIM



Figure 17: Logo des MC

L'OIM Niger a su s'adapter au contexte de la loi 2015-36 criminalisant les activités liées à la migration clandestine, rendant indispensable le recours à des équipes perçues comme crédibles et légitimes sur le terrain, en particulier dans la région d'Agadez. Alors qu'une partie de la population associe les effets négatifs de la loi 2015-36 (perte d'activité, déstructuration du tissu social, etc.) aux acteurs européens et/ou à l'OIM, l'utilisation d'un logo non-OIM (figure 17) par les MC permet de faciliter la prise de contact avec les migrants. Le profil des MC joue également un rôle majeur dans la construction d'un lien de confiance avec le public cible : les MC ont pour la plupart une expérience dans le domaine de la migration. La plupart des anciens migrants nigériens se trouvant non pas dans les zones de transit (Agadez, Arlit, etc.) mais plutôt dans les régions de Tahoua ou de Zinder, l'OIM a élargi son champ de recrutement à d'anciens acteurs de la migration (chauffeurs, passeurs, chefs de ghettos, etc.). Enfin, le maintien de la majorité des MC en poste depuis 2016 permet d'assurer une continuité auprès de leurs informateurs sur le terrain. Une retraite pour l'ensemble des MC du Niger a été organisée en 2018 à Agadez, dans le but d'harmoniser les messages véhiculés ainsi que de partager les expériences et bonnes pratiques.

La sensibilisation des populations résidentes ainsi que des retournés, déplacés et migrants, fait partie des mesures structurelles identifiées par la GIZ pour renforcer la cohésion sociale dans ses trois régions d'intervention. Dans cette optique, l'équipe du ProGEM a adopté une approche multi-canaux, avec un fort ancrage au niveau local. Afin de renforcer le dialogue communautaire, l'équipe s'est notamment appuyée sur deux troupes de théâtre nigériennes, qui ont créé puis joué des sketches sur les thématiques choisies par les 21 communes ciblées. Le projet a également soutenu les communes dans l'organisation de dialogues et débats touchant à divers sujets liés à la vie communautaire, avec pour fil rouge la gestion des conséquences des flux migratoires. Un volet supplémentaire a par ailleurs été centré sur les connaissances de la migration chez les enfants (travail avec des animateurs), ainsi que sur le planning familial et la migration féminine à Zinder en partenariat avec l'ONG locale ANIMAS-Sutura. Enfin, la GIZ s'est appuyée sur plusieurs radios communautaires pour disséminer des informations favorisant le vivre-ensemble dans les zones d'intervention.

La sensibilisation des populations résidentes ainsi que des retournés, déplacés et migrants, fait partie des mesures structurelles identifiées par la GIZ pour renforcer la cohésion sociale dans ses trois régions d'intervention. Dans cette optique, l'équipe du ProGEM a adopté une approche multi-canaux, avec un fort ancrage au niveau local. Afin de renforcer le dialogue communautaire, l'équipe s'est notamment appuyée sur deux troupes de théâtre nigériennes, qui ont créé puis joué des sketches sur les thématiques choisies par les 21 communes ciblées. Le projet a également soutenu les communes dans l'organisation de dialogues et débats touchant à divers sujets liés à la vie communautaire, avec pour fil rouge la gestion des conséquences des flux migratoires. Un volet supplémentaire a par ailleurs été centré sur les connaissances de la migration chez les enfants (travail avec des animateurs), ainsi que sur le planning familial et la migration féminine à Zinder en partenariat avec l'ONG locale ANIMAS-Sutura. Enfin, la GIZ s'est appuyée sur plusieurs radios communautaires pour disséminer des informations favorisant le vivre-ensemble dans les zones d'intervention.

5.3. MISE EN ŒUVRE

L'OIM Niger a largement dépassé ses objectifs initiaux en matière de sensibilisation. Au total, entre août 2016 et avril 2019, plus de 242 000 migrants ont été sensibilisés par les MC lors de sorties ou à l'intérieur des BEO, dont 158 000 sous le projet MRRM II et 52 000 sous SURENI pour des cibles respectivement fixées à 100 000 et 20 000 personnes sensibilisées. En parallèle, l'OIM estime que plus de 15 000 personnes ont été directement sensibilisées dans le cadre du Festival sur la Migration et de la caravane « *In Da Na Sa'ni* ». Une coopération étroite avec des acteurs locaux a permis à l'OIM de maximiser l'impact de ses activités de sensibilisation. Des ONG, associations communautaires et artistes locaux ont été impliqués dans les activités de la caravane, afin de faire participer à la fois les migrants et les membres des communautés hôtes.

Les restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 ont eu un impact significatif sur les activités de sensibilisation de l'OIM au Niger. L'édition 2020 du Festival International sur la Migration a été annulée, et certaines activités ont été réorientées. En particulier, compte tenu de la surcharge des centres de transit en raison de la fermeture des frontières (voir section 3.1), la communication des MC s'est recentrée sur la prévention COVID-19 et/ou sur les risques des routes migratoires plutôt que sur l'assistance offerte par l'OIM afin d'éviter le renvoi de bénéficiaires vers des centres déjà pleins.

Le manque de coordination entre PTF en matière de sensibilisation représente un défi selon l'OIM, notamment en raison de la concentration de migrants dans certaines villes de transit. La réplique des concepts de BEO et de MC par plusieurs organisations impose une coordination efficace afin d'éviter des duplications ou chevauchements dans certains quartiers. Selon l'OIM, le fait que certains partenaires offrent une assistance alimentaire dans les ghettos a élevé les attentes des

migrants localisés dans ces zones³⁰. L'absence d'une stratégie nationale en matière de sensibilisation et l'implication limitée des autorités dans la conception et la mise en œuvre des activités constituent un terrain favorable à un tel manque de coordination.

La flexibilité de l'approche adoptée dans le cadre du ProGEM en matière de sujets abordés a permis de susciter un intérêt élevé et d'assurer une bonne appropriation des dialogues organisés par les communes. La GIZ estime que plus de 70 000 personnes (résidents et migrants) ont été sensibilisées dans ses trois régions d'intervention. Les tournées de théâtre-forum sont à présent terminées, mais les activités dédiées aux enfants ainsi que le sous-projet mis en œuvre par ANIMAS-Sutura dans la région de Zinder se poursuivent en 2021. Si les thèmes discutés lors des dialogues au niveau communal présentent tous un lien avec les phénomènes migratoires, les fora et débats ont adopté un angle d'approche le plus concret possible, permettant d'établir une résonance entre les conséquences des flux migratoires et les problèmes rencontrés au niveau communal : déscolarisation des enfants partis en migration, impact de la migration sur les systèmes de santé publics, etc.

5.4. IMPACT

Compte-tenu de l'impossibilité de réaliser notre enquête auprès d'individus exposés aux activités de sensibilisation étudiées, les éléments suivants reposent uniquement sur les indications des PMO.

La cible initiale de 70% de migrants déclarant avoir changé d'attitude suite à leur interaction avec les MC de l'OIM a été dépassée. L'OIM a rapporté en avril 2018 et avril 2019 que respectivement 93% puis 82% des migrants visitant les BEO déclarent vouloir rejoindre les centres de transit et le programme d'aide au retour volontaire après avoir été informés des risques relatifs à la migration irrégulière, sur la base d'entretiens conduits par les MC.

Inscrire la sensibilisation relayée par les MC dans un système régional permettrait d'envisager une meilleure efficacité des activités. Pour de nombreux migrants en provenance de certains pays ouest-Africains, le Niger représente l'une des dernières étapes du parcours migratoire, avant d'entrer en Algérie ou en Libye. Beaucoup ont déjà énormément souffert ou perdu sur la route ; prendre la décision de rentrer chez eux via les RVA organisés par l'OIM peut par conséquent se révéler plus difficile que si l'option du RVA avait été proposée avant. Dans cette perspective, l'OIM a indiqué travailler sur l'établissement d'un réseau de MC au niveau sous-régional, afin que les messages transmis au Niger puissent être véhiculés en amont. L'utilisation d'un logo et d'un système de diffusion d'informations commun permettrait une communication plus efficace à différents moments du parcours migratoire. Lors de la mission du cycle 3 en janvier 2021, l'OIM a indiqué qu'il était prévu de commencer des BEO dans quatre autres pays, dont l'Algérie.

5.5. SUIVI-EVALUATION

Comme pour l'ARVR, l'unité de coordination régionale de l'OIM a mis en place des outils de suivi et d'évaluation communs afin de récolter les commentaires des migrants sur les activités de sensibilisation. L'OIM Niger rapporte sur le nombre de personnes sensibilisées (estimation) ; en revanche, étant donné la nature sensible des activités de sensibilisation (migrants en situation irrégulière) conduites par les MC depuis les BEO et l'importance d'établir un climat de confiance avec les bénéficiaires, l'OIM ne récolte pas de listes de participants. Pour les caravanes, des enquêtes CAP sont conduites avant et après les activités ; Altai Consulting n'a en revanche pas eu accès aux résultats de ces enquêtes.

³⁰ On note ici que les centres de transit de l'OIM peuvent eux-mêmes constituer des facteurs d'attraction. Selon la DUE, les partenaires en question (Croix-Rouge) fournissaient de l'assistance humanitaire aux migrants ne souhaitant pas se rendre dans les centres OIM.

5.6. DURABILITE

La stratégie de sensibilisation globale de l'OIM, appuyée sur un réseau permanent de MC et de BEO, permet d'envisager une durabilité plus importante qu'une approche seulement axée sur des campagnes ponctuelles. La continuité apportée par le recours à une équipe de MC bien implantés et introduits dans les lieux où se trouvent les migrants confère une légitimité et une crédibilité aux messages transmis, importante pour l'impact des activités. En parallèle, étant donné que les BEO sont financés à travers plusieurs projets et bailleurs, les activités pourront continuer pour un temps en l'absence de nouveaux financements FFU. Pour autant, les activités de sensibilisation sont conduites par l'OIM sans véritable implication de la partie nationale, ce qui présente nécessairement un risque en matière d'appropriation. Si la conduite d'activités de sensibilisation au sujet des textes existants en matière de protection des droits des migrants au Niger ainsi qu'en lien avec les dangers de la migration irrégulière est mentionnée dans le plan d'actions associé au document de Politique Nationale de Migration, il est difficile de les envisager sans ligne budgétaire dédiée.

5.7. RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES D'AUTRES PAYS

5.7.1. Recommandations

- **OIM : Poursuivre l'approche régionale amorcée avec la mise en place de BEO dans plusieurs pays situés le long des routes migratoires** afin d'assurer une dissémination de l'information au moment adéquat et non seulement lorsque les migrants ont atteint le Niger, qui constitue l'ultime étape du parcours migratoire avant l'Afrique du Nord.
- **OIM : Renforcer les activités de suivi-évaluation et capitalisation des activités de sensibilisation pour guider l'adaptation des activités au cours de la mise en œuvre et la conception des futurs programmes.** En particulier, il serait intéressant d'administrer les questionnaires d'impact un certain temps après l'activité plutôt qu'à l'issue de celle-ci.
- **DUE/FFU : Clarifier les objectifs et les groupes cibles des futures campagnes de sensibilisation** afin de mieux distinguer les objectifs d'information (par exemple sur l'assistance proposée par l'OIM aux migrants en transit) et les objectifs en matière de changement de comportement (intentions migratoires).

5.7.2. Bonnes pratiques d'autres pays

- **L'OIM Cameroun et Guinée Bissau ainsi qu'AECID au Mali se sont appuyés sur un réseau d'OSC et ONG** internationales et/ou locales expérimentées pour mettre en œuvre les activités de sensibilisation sur le terrain, ce qui a permis de garantir la pertinence du message et la qualité de la campagne.
- **Au Nigeria, l'OIM a créé un groupe de coordination qui a permis d'améliorer la coordination et la qualité des messages de sensibilisation, et a rédigé une stratégie nationale de sensibilisation à la migration pour le pays.** Le groupe se réunit tous les trimestres pour s'informer mutuellement des activités respectives en cours et prévues dans au moins trois Etats, ce qui permet d'éviter les chevauchements. Les membres ont reçu des formations sur la communication pour le développement, les réseaux sociaux et le S&E pour la sensibilisation, ce qui a amélioré la qualité globale des messages
- **Au Mali, AECID a commandité l'élaboration d'une stratégie nationale d'information, de communication et de sensibilisation** qui constituera une bonne base pour la mise en œuvre par le ministère des Maliens de l'extérieur (MMEIA). Le MMEIA a été étroitement associé au processus d'élaboration et de validation, assurant un niveau d'appropriation satisfaisant.
- **L'OIM Côte d'Ivoire a développé du matériel de formation, des guides de mise en œuvre et d'autres ressources afin de faciliter le déploiement des activités de sensibilisation et**

d'assurer/harmoniser leur qualité, ce qui était particulièrement pertinent étant donné que les zones de départ (et donc les zones d'intervention de sensibilisation) sont géographiquement réparties dans tout le pays. Ces ressources ont également été distribuées aux partenaires de terrain, aux associations de femmes et de jeunes ciblées par ces activités, et aux comités régionaux de lutte contre la migration irrégulière créés par la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur, afin de promouvoir l'appropriation et la poursuite des activités de terrain indépendamment des financements de l'OIM.

- **En Côte d'Ivoire, l'OIM a développé ses propres outils de suivi et d'évaluation des activités de sensibilisation.** Ils se composent de deux processus parallèles. Premièrement, après chaque activité, les points focaux doivent remplir un modèle de rapport sur le déroulement de l'activité et sur le retour d'information des bénéficiaires. Deuxièmement, une enquête est transmise aux bénéficiaires à la fin de l'activité pour évaluer les résultats immédiats de l'activité. Ces outils flexibles visent à tirer des leçons pour les activités futures et permettent à l'OIM de prendre des décisions stratégiques basées sur des chiffres pour ajuster la mise en œuvre des activités.

ⁱ OIM, "Setting up a roadmap for mixed migration in West and Northern Africa", 2019

ⁱⁱ OIM, Tableau des indicateurs MRRM / SURENI / Top-up, 2019

ⁱⁱⁱ Human Rights Watch, 2020 World Report

^{iv} <https://undocs.org/pdf?symbol=en/A/HRC/41/38/Add.1>

^v OIM, DTM Regional Mobility Mapping – West and Central Africa, Janvier 2020

^{vi} Commission Européenne, https://ec.europa.eu/international-partnerships/where-we-work/niger_en

^{vii} OIM, Tendances migratoires de l'année 2020 au Niger (présentation Data and Research devant le GTM), février 2021

^{viii} OIM, 4ème rapport biennuel de l'Initiative Conjointe UE-OIM, 2021

^{ix} OIM, 4ème rapport biennuel de l'Initiative Conjointe UE-OIM, 2021

^x OIM, 4ème rapport biennuel de l'Initiative Conjointe UE-OIM, 2021

^{xi} OIM, 4ème rapport biennuel de l'Initiative Conjointe UE-OIM, 2021

^{xii} « Aide aux Nigériens de retour dans les régions d'Agadez et de Zinder » (ANRAZ), financé par le Secrétariat d'Etat suisse aux migrations (SEM), à la demande du MPFPE, afin d'aider les autorités locales à gérer les migrations et à protéger les personnes vulnérables, en particulier les enfants en mouvement.

^{xiii} OIM, 4ème rapport biennuel de l'Initiative Conjointe UE-OIM, 2021

^{xiv} <https://news.un.org/fr/story/2021/02/1088682>

^{xv} OIM, 2020, « L'endettement des migrants de retour et l'impact sur la réintégration durable au Mali »

^{xvi} Mercator Dialogue on Asylum and Migration, Policy Brief 2019/3, "European dominance of migration policy in Niger"

^{xvii} Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales

^{xviii} European Commission, Mid-term Evaluation of the European Union Emergency Trust Fund for Stability and Addressing Root Causes of Irregular Migration and Displaced Persons in Africa 2015-2019; Draft Final Report – Volume II: Annexes

^{xix} HACP, Présentation PASREP – 1^{er} COFIL, Novembre 2020